

APRADIS



**Offre de formations
et de prestations**

SECTEURS
SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

2022

L'APRADIS 2022 : nouvelles actions de formation, nouvel élan, un seul but

2022 est l'année pour l'APRADIS (comme pour de nombreux autres opérateurs) du passage sous les fourches caudines d'une certification nationale nouvelle fixée au regard d'un Référentiel National Qualité nommé « Qualiopi ». Cette certification est par ailleurs désormais exigée pour obtenir des fonds de financements publics et/ou mutualisés. Notre secteur ne cesse donc de se professionnaliser, de monter en qualité, et cela ne fait que renforcer sa crédibilité.

2022 est également l'année où l'APRADIS se dote d'une expertise spécifique inscrite dans le champ de l'autisme et où elle propose une certification UNAFORIS (enregistrée au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations) ayant pour but de permettre aux personnes avec trouble du spectre de l'autisme de bénéficier d'un accompagnement qui prend en compte l'évolution constante des connaissances sur l'autisme. Cette certification s'adresse à toutes les personnes (professionnels, bénévoles, aidants) qui accompagnent le parcours de vie, de soin, la scolarité, la vie sociale et professionnelle des personnes avec trouble du spectre de l'autisme.

L'APRADIS a en projet également de renforcer son implication dans le champ de l'autisme et d'ouvrir une seconde action de professionnalisation débouchant cette fois sur une Certification Nationale d'Intervention en Autisme. Ce projet, qui devra être validé par le GNCRA (Groupement National Centres Ressources Autisme), est en cours d'élaboration, en partenariat avec l'UPJV.

D'autres prestations de formation et de professionnalisation nouvelles sont également inscrites au catalogue 2022, parmi lesquelles :

- Exercer une mission de référent de parcours santé-social (Certification UNAFORIS enregistrée au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations) ;
- Comprendre et prévenir la radicalisation ;
- Construire des modalités de participation qui favorisent le pouvoir d'agir ;
- Initiation à l'art-thérapie ;
- Régulation d'équipe...

Il nous faut également souligner l'engouement croissant pour les formations par la voie de l'apprentissage et la diversification de ces formations proposées par l'APRADIS via son CFA ESSAS (CFA de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Animation et du Sport) et ses différentes UFA (Unités de Formation par l'Apprentissage). Jamais la voie de l'apprentissage n'a été aussi prisée dans notre secteur et n'est apparue aussi adaptée. Mentionnons également ici l'élargissement conséquent de notre offre de formation par l'apprentissage pour ce qui est des métiers de l'animation et du sport. Notre CFA ESSAS est sans conteste aujourd'hui un vecteur de formation et de professionnalisation par la voie de l'apprentissage inscrit significativement sur le territoire régional dans les champs de l'économie sociale et solidaire, de l'animation et du sport.

J'ose espérer que l'année 2022 nous permettra de tourner définitivement le dos à la COVID-19 et aux « contorsions organisationnelles et pédagogiques » que nous avons dû opérer malgré nous l'année dernière, en fonction des degrés d'évolution de la crise sanitaire.

In fine, l'APRADIS offre la possibilité de se former en présentiel et en distanciel, en collectif et sous forme individualisée, en formation initiale, en formation continue ou par la voie de l'apprentissage, sur les sites d'Amiens, de Beauvais, Laon, Saint-Quentin, et potentiellement dans tous les établissements du secteur social et médico-social du territoire. Et tout cela dans un seul but : faire des étudiants et stagiaires des professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale à part entière.

Au plaisir de vous accueillir à l'APRADIS.



Philippe Crognier
Directeur de l'APRADIS

CONTACTS

Site d'AMIENS

6-12 rue des Deux Ponts
80000 Amiens
Tél. 03 22 66 33 99

Site de BEAUVAIS

2 rue Hippolyte Bayard
60000 Beauvais
Tél. 03 44 07 72 34

Site de LAON

9 rue Mojzesz Solczanski
02000 Laon
Tél. 03 23 23 19 79

www.apradis.eu

contact@apradis.eu



SOMMAIRE de l'offre de formations et de prestations

SE PRÉPARER AUX CONCOURS / À UNE FORMATION

Prépa-concours et préformation dans le secteur social.....	fiche 1
Stage intensif de préparation aux concours d'entrée en formation sociale.....	fiche 2
Se préparer aux épreuves d'admission CAFDES.....	fiche 3
Objectif insertion.....	fiche 4
Découverte des métiers : secteurs social, médico-social, sanitaire, aide à domicile.....	fiche 5
Formation préparatoire au certificat de connaissances et de compétences professionnelles.....	fiche 6

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES ET CERTIFIANTES

NIVEAU 3

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social..	fiche 7
Diplôme d'État d'Assistant Familial.....	fiche 8

NIVEAU 4

BPJEPS spécialité «éducateur» mention «activités de la forme» option «haltérophilie, musculation» et option «cours collectifs».....	fiche 9
Diplôme d'État de Moniteur Éducateur.....	fiche 10
Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.....	fiche 11

NIVEAU 6

Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.....	fiche 12
Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants.....	fiche 13
Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé.....	fiche 14
Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé....	fiche 15
Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé passerelle Moniteur d'Atelier.....	fiche 16

NIVEAU 7

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ..	fiche 17
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service.....	fiche 18
Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, master intervention et développement social.....	fiche 19
Titre de Dirigeant d'Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire.....	fiche 20

AUTRES

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs..	fiche 21
Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme.....	fiche 22
Exercer une mission de référent de parcours santé-social.....	fiche 23

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Le dispositif de VAE.....	fiche 24
---------------------------	----------

LES FORMATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Développer les missions de coordination.....	fiche 25
Tuteur.....	fiche 26
Maître d'apprentissage.....	fiche 27
Assistant de soins en gérontologie.....	fiche 28
Formations courtes mises en place à la demande.....	fiche 29

L'ANALYSE DES PRATIQUES

Les espaces d'analyse de la pratique professionnelle.....	fiche 30
Les ateliers d'analyse de la pratique managériale.....	fiche 31
La régulation d'équipe.....	fiche 32

L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Impact de la crise sanitaire sur les pratiques professionnelles et la transformation de l'offre d'accompagnement dans les ESMS....	fiche 33
Élaborer son projet d'établissement ou de pôle dans un contexte de transformation de l'offre.....	fiche 34
Accompagner la démarche qualité.....	fiche 35
Le PAPICATH.....	fiche 36

LES ÉTUDES, LES RECHERCHES ET L'OBSERVATION

Le Département d'Études, de Recherches et d'Observation	fiche 37
---	----------

LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Le CFA de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Animation et du Sport.....	fiche 38
--	----------

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'APRADIS

Conditions générales de vente de l'APRADIS.....	fiche 39
---	----------



PRÉPA-CONCOURS ET PRÉFORMATION DANS LE SECTEUR SOCIAL



PRÉSENTATION

La formation préparatoire aux épreuves d'admission et à l'entrée en centre de formation en travail social est une première étape de détermination du projet professionnel et d'acquisition d'une méthodologie et des compétences qui seront mises au travail tout au long du parcours de formation à venir.

Les métiers et formations préparés sont : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, accompagnant éducatif et social.



DÉBOUCHÉS

Ce stage intensif vise une entrée en formation au sein d'un centre de formation en travail social.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer aux épreuves, écrites et/ou sur dossier, organisées par les centres de formation en travail social.
- Confirmer ou infirmer un ou plusieurs projets professionnels par la découverte de métiers réalisée lors des périodes en entreprise (stages).
- Acquérir une méthodologie de travail et de recherche de stage utile à l'entrée en formation diplômante et adaptée aux exigences des formations visées.
- Développer une culture générale et professionnelle adaptée à l'orientation envisagée.



PROGRAMME

Module 1 : Techniques orales

70 heures de formation théorique

Module 2 : Culture générale, sanitaire et sociale

70 heures de formation théorique

Module 3 : Culture professionnelle

70 heures de formation théorique et 350 heures de formation pratique
(2 stages en entreprise)

Module 4 : Veille informationnelle

70 heures de formation théorique

Module 5 : Consolidation des acquis et rédaction du projet de formation

70 heures de formation théorique

✓ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour l'accès à la formation.



VOIE D'ACCÈS
Formation continue



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Module 1 :

- 2 épreuves d'admission « blanches »

Module 2 :

- Tests de connaissances de type QCM

Module 3 :

- 1 exposé professionnel
- 1 rapport de stage

Module 4 :

- 1 revue de presse hebdomadaire

Module 5 :

- 1 fiche de lecture
- 1 récit autobiographique et/ou 1 projet de formation



COÛT

2000 € nets de taxe dont 173 euros de frais d'inscription.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date de début de formation : octobre 2022

Merci de nous contacter pour vous inscrire



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les suites de parcours peuvent être :

- une entrée en formation de niveau 3, 4 ou 6 ;
- l'insertion professionnelle.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à : contact@apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020, 75 % de réussite toutes sélections confondues



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 700 heures réparties

sur 7 mois : 350 heures

de formation théorique

et 350 heures de formation pratique



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



STAGE INTENSIF DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION SOCIALE

PRÉSENTATION

Les stages intensifs permettent aux lycéens, étudiants et salariés de se préparer aux épreuves d'admission des centres de formation en travail social en un minimum de temps : 35 heures de formation, organisées pendant les vacances scolaires.

Les épreuves d'admission préparées sont celles visant à entrer en formation d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'assistant de service social, d'éducateur technique spécialisé, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale et d'accompagnant éducatif et social.

DÉBOUCHÉS

Ce stage intensif vise une entrée en formation au sein d'un centre de formation en travail social.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se préparer aux épreuves écrites et/ou orales organisées par les centres de formation en travail social.



PROGRAMME

2 stages (au choix) sont proposés :

Stage intensif n°1 :

Préparer les épreuves écrites des formations du secteur social et médico-social

Axe 1 : introduction à la formation et présentation des modalités de sélection à l'épreuve écrite – 3,5 heures

Axe 2 : remise à niveau en orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire – 7 heures

Axe 3 : techniques de rédaction et d'argumentation – 10,5 heures

Axe 4 : structuration de l'écrit, règles de style et de syntaxe – 3,5 heures

Axe 5 : gestion du stress et du temps – 3,5 heures

Axe 6 : entraînement aux épreuves écrites et bilan de formation – 7 heures

Stage intensif n°2 :

Préparer les épreuves orales des formations du secteur social et médico-social

Axe 1 : introduction à la formation et techniques de rédaction du projet de formation et du C.V. – 7 heures

Axe 2 : techniques d'argumentation orale – 7 heures

Axe 3 : techniques de veille informationnelle – 3,5 heures

Axe 4 : connaissance du secteur, du métier et de la formation – 7 heures

Axe 5 : gestion du stress et du temps – 3,5 heures

Axe 6 : entraînement aux épreuves orales et bilan de formation – 7 heures



✓ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour l'accès à ce stage intensif.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'organisation d'une épreuve d'admission « blanche », en conditions réelles, permettra d'évaluer les acquis de la formation du bénéficiaire.

€ **COÛT**
400 € nets de taxe.
Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Stage intensif n°1 : 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint
Stage intensif n°2 : 1^{ère} semaine des vacances de février (zone B)
Merci de nous contacter pour vous inscrire



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les suites de parcours peuvent être :

- une entrée en formation de niveau 3, 4 ou 6 ;
- l'insertion professionnelle.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :
contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020 : 100 % de réussite, toutes entrées en formation
confondues



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 1 semaine,

35 heures



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION CAFDES



PRÉSENTATION

La formation préparatoire aux épreuves d'admission à l'entrée en formation CAFDES est conçue pour optimiser la réussite aux épreuves écrites et orales, et accompagner les candidats dans l'élaboration de leurs projets professionnels.



DÉBOUCHÉS

Intégrer la formation CAFDES pour exercer des fonctions de direction au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se projeter dans des fonctions de direction.
- Appréhender le contexte d'intervention du directeur à travers les questions sociales et médico-sociales dans leurs dimensions historiques et contemporaines et leurs perspectives.
- S'entraîner à l'épreuve orale à travers des mises en situation.
- Élaborer une note synthétique de présentation et exprimer de façon structurée son projet professionnel.
- S'entraîner à l'épreuve écrite à travers des mises en situation d'examen.



PROGRAMME

MODULE 1 : Actualité des politiques sociales (14h)

- Introduction aux grands dossiers de l'actualité des politiques sociales.
- Les enjeux de la fonction de direction (la question managériale au cœur de la fonction de direction).
- Les enjeux et les mutations du secteur (outils de compréhension des organisations).
- Identification des ressources documentaires utiles sur cette actualité (repérage de questions en lien avec des faits de société contemporains).

MODULE 2 : Méthodologie de l'écrit (14h)

- Note de synthèse et commentaire critique, référencés aux questions de société.
- Présentation de l'épreuve écrite et de la méthodologie (dégager les idées principales d'un texte en lien avec le contexte politique et social, exposer son point de vue de manière structurée et argumentée).
- Les techniques de l'écrit et l'intégration de connaissances.

MODULE 3 : Préparation de l'oral d'admission (21h)

- Le référentiel de formation CAFDES et les objectifs de la formation.
- La rédaction de la note synthétique relative au parcours professionnel :
 - parler et écrire sur les pratiques ;
 - passer d'un récit professionnel à une analyse réflexive de sa trajectoire professionnelle.
- La méthodologie de l'oral : du parcours au projet de formation, l'expression de ses motivations, la valorisation de son parcours professionnel, l'exposé de sa vision de la fonction de direction.



PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux candidats répondant aux conditions d'accès stipulées dans le règlement d'admission CAFDES consultable sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES


- Ateliers de réflexion autour de thématiques liées aux questions d'actualité
- Masterclass : Outils documentaires et organisation de la veille sociale
- Fiches techniques et exercices d'entraînement
- Conseils et corrections individualisés et/ou collectifs
- Mises en situations interactives et ateliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossiers documentaires, épreuves blanches

COÛT

980 €. Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

 Le candidat peut choisir de suivre un, deux ou les trois modules.

MODULE 1 : 14h à 20€/h, soit 280€ .

MODULE 2 : 14h à 20€/h, soit 280 €.

MODULE 3 : 21h à 20€/h, soit 420 €



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Module 1 : 13 et 14 janvier 2022

Module 2 : 17 et 18 février 2022

Module 3 : 27, 28 janvier et 11 mars 2022



Intervenants

Directeurs,
formateurs
et consultants



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Non



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire
à : contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2019, 100 % des stagiaires ont réussi au concours national annuel.



LIEU DE FORMATION

Amiens



DURÉE : 7 jours,
répartis en 3 modules



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



OBJECTIF INSERTION



PRÉSENTATION

La formation « Objectif Insertion » propose aux demandeurs d'emploi, aux jeunes sans qualification et aux salariés en contrat précaire, qui n'auraient pas la possibilité de s'inscrire dans un parcours long de formation, d'affiner un projet professionnel et d'intégrer le marché du travail. Les secteurs professionnels visés sont ceux de l'économie sociale et solidaire, et plus particulièrement les secteurs sanitaire, médico-social, social et de l'aide à domicile.



DÉBOUCHÉS

« Objectif Insertion » vise une insertion professionnelle directe dans le secteur professionnel visé ou, à défaut, l'accession à un premier niveau de qualification.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Déterminer et affiner son projet professionnel en rapport avec ses capacités et ses appétences.
- Identifier et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.
- Acquérir les compétences nécessaires à une insertion professionnelle directe dans le secteur professionnel choisi.



PROGRAMME

Module 1 - Méthodologie et pratique de l'écrit professionnel

49 heures de formation théorique

Module 2 - Méthodologie et pratique de la communication professionnelle

49 heures de formation théorique

Module 3 - Culture professionnelle

59,5 heures de formation théorique et 294 heures de formation pratique

Module 4 - Culture sanitaire et sociale appliquée à l'Économie Sociale et Solidaire

49 heures de formation théorique

Module 5 - Techniques de recherche d'emploi

28 heures de formation théorique

Module 6 - Culture numérique, traitement des données et mise en forme des écrits

28 heures

Module 7 - Qualité de vie et santé au travail, articulation vie professionnelle / vie privée

28 heures

Module 8 - Bilan d'étape et de formation avec le référent

3,5 heures



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour l'accès à la formation.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La méthode mobilisée, inspirée de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST), intègre des allers-retours permanents entre les observations issues de la pratique et l'adaptation du programme de formation aux compétences repérées par l'entreprise et celles à acquérir.

L'interaction entre le référent de formation et le tuteur en entreprise est régulière pour identifier ces compétences et adapter les apprentissages.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modules 1, 4 et 6 :

- tests de connaissances générales et spécifiques

Module 2 :

- mise en situation de communication orale

Module 3 :

- réalisation d'un dossier professionnel

Module 5 :

- publication d'un C.V. mis à jour et rédaction d'une lettre de motivation

Modules 7 et 8 :

- bilans de situation

COÛT



4410 € nets de taxes. Soit 15 € par heure.

Une remise de 20 % est accordé en cas de financement personnel.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

DATES DE DÉBUT DE LA FORMATION

janvier 2022



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les suites de parcours peuvent être :

- une entrée en formation de niveaux 3, 4 ou 6 ;
- l'insertion professionnelle.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à : contact@apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle formation mise en place



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 588 heures réparties
sur 5 mois : 294 heures de formation
théorique et 294 heures
de formation pratique



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DÉCOUVERTE DES MÉTIERS SECTEURS SOCIAL , MÉDICO-SOCIAL, SANITAIRE, AIDE A DOMICILE

PRÉSENTATION

La formation « Découverte des métiers » propose, en quelques mois, par l'observation et l'expérimentation professionnelle, de découvrir les métiers des secteurs social, médico-social, sanitaire et de l'aide à domicile.

L'alternance des périodes en centre de formation et en stage permet l'acquisition de savoirs de base et fondamentaux pour une orientation réussie vers ces secteurs professionnels et la définition d'un projet « sur mesure ».

DÉBOUCHÉS

La « découverte des métiers » vise une entrée en pré-qualification (de type prépa-concours, préformation), en formation ou une insertion directe dans le secteur professionnel choisi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir un ou plusieurs projets professionnels en rapport avec ses capacités et ses aptitudes.
- Découvrir un ou deux métiers issus des secteurs sanitaire, social, médico- social ou de l'aide à domicile.
- Acquérir les savoirs de base et fondamentaux nécessaires à une entrée dans ce secteur professionnel par la voie de la formation ou par une insertion directe.



PROGRAMME

Module 1

Les savoirs de base en communication écrite et les compétences fondamentales liées au secteur professionnel

36 heures de formation théorique

Module 2

Les savoirs de base en communication orale et les compétences fondamentales liées au secteur professionnel

36 heures de formation théorique

Module 3

Les savoirs de base numériques et les compétences fondamentales liées au secteur professionnel

36 heures de formation théorique

Module 4

Découverte d'un ou deux métiers et définition du projet professionnel

36 heures de formation théorique et 140 heures de formation pratique



VOIE D'ACCÈS
Formation continue

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour l'accès à la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Module 1

- test de connaissances

Module 2

- mise en situation orale

Module 3

- exercices bureautiques ciblés

Module 4

- réaliser un rapport de stage

 **COÛT**
1083 € nets de taxe . Soit 7 € par heure.
Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date de début de formation :
septembre 2022



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les suites de parcours peuvent être :

- une entrée en formation de niveaux 3, 4 ou 6 ;
- l'insertion professionnelle.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire
à : contact@apradis.eu



Intervenants

Cadres pédagogiques
et professionnels
du secteur



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2019, 67 % de sorties positives



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 284 heures réparties

sur 4 mois : 144 heures

de formation théorique

et 140 heures de formation pratique



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



FORMATION PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES



PRÉSENTATION

La formation préparatoire au certificat professionnel « CléA » propose aux salariés et demandeurs d'emploi d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles reconnu dans tous les secteurs.

La formation garantit l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences « qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle » (décret n°2015-172 du 13 février 2015).



DÉBOUCHÉS

Obtention de la certification interprofessionnelle reconnue dans tous les secteurs, y compris dans le secteur social, médico-social, sanitaire et de l'aide à domicile.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer des savoirs relatifs aux domaines identifiés lors de l'évaluation initiale.
- Acquérir le socle de connaissances et de compétences commun à tous.
- Se préparer à l'épreuve de certification.



PROGRAMME

Le programme de la formation est modulable en fonction des résultats obtenus au cours de l'évaluation initiale « CléA » :

Domaine de formation 1

La communication en français

Domaine de formation 2

L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique

Domaine de formation 3

L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique

Domaine de formation 4

L'aptitude à travailler, dans le cadre de règles définies, d'un travail en équipe

Domaine de formation 5

L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel

Domaine de formation 6

La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie

Domaine de formation 7

La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires



PUBLIC

Salariés et demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

Avoir réalisé l'évaluation initiale CléA avec un organisme habilité.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests d'aptitude dans chaque domaine de formation

 **COÛT**
12 € par heure de formation. Un module : 420 €. Sept modules : 2940 €.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date de début de formation : janvier 2022
Merci de nous contacter pour vous inscrire



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les suites de parcours peuvent être :

- une poursuite du parcours professionnel ;
- une insertion ou une reconversion professionnelle ;
- une entrée en formation qualifiante/diplômante



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques,
nous écrire à : contact@apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle formation mise en place



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : modulable en fonction des
résultats obtenus au cours de l'évaluation
initiale « CléA ».
35 heures par module.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.



LIEUX D'INTERVENTION

Les AES interviennent auprès de multiples publics, en structures collectives, à domicile et dans le secteur de l'éducation :

- les structures et services d'aide à domicile, pour la spécialité « Accompagnement de la vie à domicile »
- les établissements des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, pour la spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective »
- les structures d'accueil de la petite enfance, les établissements d'enseignements et de formation, les services médico-sociaux et les lieux d'accueil de loisirs et culturels, pour la spécialité « Accompagnement à l'éducation Inclusive et à la vie ordinaire »



DÉBOUCHÉS

La majorité des AES sont employés dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

Les AES qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des blocs de compétences suivants :

Domaine de compétences 1

Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

Domaine de compétences 2

Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

Domaine de compétences 3

Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

Domaine de compétences 4

Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne



PROGRAMME

La formation théorique : 525 heures, dont 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité, réparties en 4 domaines de formation (DF).

DF 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

126 heures de socle commun et 14 heures de spécialité

DF 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

98 heures de socle commun et 63 heures de spécialité

DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

63 heures de socle commun et 28 heures de spécialité

DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

70 heures de socle commun et 42 heures de spécialité.

La formation pratique : 840 heures dont au moins un stage de 147 h en lien avec la spécialité choisie. 2 périodes de stage pratique sont déclinées pendant la formation.



VOIES D'ACCÈS

Formation continue et apprentissage



INSCRIT AU RNCP

n° 25467

✓ PRÉREQUIS

Pas de prérequis à l'entrée en formation.

Certains titres et diplômes peuvent dispenser le candidat des épreuves écrites de sélection.

Merci de consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un contrôle continu régulier est mis en place pendant le déroulement de la formation.

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 4 épreuves :

DC 1 – Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

- une note de réflexion sur la pratique professionnelle

DC 2 – Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

- une soutenance orale du Dossier de Pratique Professionnelle

DC 3 – Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

- une soutenance orale à partir d'une étude de situation

DC 4 – Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

- un exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne

COÛT

€ Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF).

Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Coût de l'épreuve écrite : 40 €

Coût de l'épreuve orale : 50 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Les stagiaires de la formation AES peuvent poursuivre leur parcours :

- en venant valider une autre spécialité parmi les 3 existantes,
- en poursuivant une formation sociale d'un niveau supérieur (niveau 4),
- en s'orientant vers des formations complémentaires comme assistant de soins en gérontologie.

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

92 % de réussite en 2020



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon Saint-Quentin



DURÉE : 12 mois

Une réforme est en cours pour cette formation.
Les informations sur ce document sont susceptibles d'être modifiées.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT FAMILIAL



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'assistant familial (AF) est un travailleur social qui a pour mission d'accueillir, de manière permanente, à son domicile et dans sa famille, des mineurs et des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans.

L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

Le rôle de l'assistant familial est :

- d'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant selon ses besoins ;
- de favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place ;
- avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire du service d'accueil familial et les autres membres de la famille d'accueil, d'aider l'enfant à grandir, à trouver ou retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie, ainsi que d'accompagner l'enfant dans ses relations avec sa propre famille.



LIEUX D'INTERVENTION

Les assistants familiaux exercent au sein de leur domicile.



DÉBOUCHÉS

La majorité des assistants familiaux sont employés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance par les Conseils départementaux. Les autres secteurs d'intervention sont : les services de placement familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements et habilités par la justice ; les services d'accueil familial spécialisé, l'accueil familial thérapeutique en services de psychiatrie infanto-juvénile.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 : accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil ;
- domaine de compétences 2 : accompagnement éducatif de l'enfant ;
- domaine de compétences 3 : communication professionnelle.



PROGRAMME

Formation théorique de 240 heures dispensées à partir de la pratique professionnelle des assistants familiaux.

DF 1

Accueil et intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans sa famille d'accueil

140 heures

DF 2

Accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent

60 heures

DF3

Communication professionnelle

40 heures



VOIE D'ACCÈS

Formation continue
et par la voie de l'apprentissage



INSCRIT AU RNCP

n° 4500

✓ PRÉREQUIS

Il n'y a pas de condition de diplôme, de niveau de formation ou de durée d'expérience. Cependant, cette formation de 240 heures s'effectue après un stage préparatoire à l'accueil d'enfant de 60 heures, organisé par l'employeur dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial au titre du premier contrat de travail suivant son agrément (Art. D.451-102 du code de l'action sociale et des familles).

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un contrôle continu régulier est mis en place pendant le déroulement de la formation et est complété par les certifications réglementaires.

L'évaluation se décline en 3 domaines de certification (DC) *via* 3 épreuves :

DC 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil

- une épreuve d'entretien sur dossier de 45 minutes

DC 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant

- une épreuve écrite d'étude de cas de 2 heures

DC 3 : Communication professionnelle

- une épreuve orale de communication de 30 minutes prenant appui sur le livret de formation comportant notamment les 2 évaluations conjointes candidat/centre de formation/référent professionnel, le projet de formation et son évaluation.



Intervenants

Cadres pédagogiques, éducateurs spécialisés, chefs de service, assistants de service social, psychologues...

CONDITIONS D'ACCÈS

Les personnes souhaitant suivre cette formation doivent compléter le dossier d'inscription téléchargeable sur www.apradis.eu et le renvoyer au plus tard un mois avant le démarrage de la formation.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

L'obtention du DEAF permet de s'insérer professionnellement mais également de poursuivre son parcours formatif

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais



DURÉE : de 18 à 24 mois



CALENDRIER DE L'ACTION

De janvier 2022 à octobre 2023



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



BPJEPS

SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR

Mention «activités de la forme» option «haltérophilie, musculation» et option «cours collectifs»



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur sportif ayant validé sa mention « activités de la forme » exerce son métier en pleine responsabilité et en pleine autonomie avec une double prérogative d'encadrement des publics dans les activités de la forme en cours collectifs, et de la force, sur un plateau de musculation et d'haltérophilie.

L'éducateur sportif ayant validé sa mention « activités de la forme » peut encadrer des cours collectifs (fitness), mettre en œuvre des programmes de renforcement musculaire, accueillir, orienter et prendre en charge de façon personnalisée des personnes dans le respect de leur intégrité physique.

Il participe au bon fonctionnement et au développement des structures dans lesquelles il peut être employé.



LIEUX D'INTERVENTION

L'éducateur sportif peut exercer au sein d'associations, de clubs de sports privés, de collectivités, de fédérations sportives, de clubs de vacances, etc.



DÉBOUCHÉS

L'éducateur sportif peut choisir d'exercer dans une ou plusieurs structures à temps plein ou à temps partiel dans le but de constituer une activité professionnelle principale.

Il peut aussi choisir d'exercer son métier en tant qu'autoentrepreneur, en offrant ses prestations auprès des structures des activités de la forme ou dans le cadre de cours particuliers.

L'éducateur sportif titulaire d'un BPJEPS peut poursuivre une formation pour préparer un DEJEPS.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- encadrer tout public dans toute structure ;
- mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme ;
- mobiliser les techniques de la mention « activité de la forme » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- garantir des conditions de pratique en sécurité.



PROGRAMME

Formation théorique de 625 heures (mono-option) ou 870 heures (bi-option) réparties en 4 unités capitalisables (UC).

- UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
- UC 4 a : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « cours collectif »
- UC 4 b : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation »

Formation pratique de 483 heures



VOIES D'ACCÈS

Formation continue,
contrat d'apprentissage.



INSCRIT AU RNCP

n° 28 573

✓ PRÉREQUIS

Pour être sélectionné, en vue des épreuves préalables d'entrée en formation (EPEF), le candidat à la formation préparatoire au BPJEPS doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans avant la fin de la formation ;
- être titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 unités capitalisables (6 épreuves) :

- Unités capitalisables 1 et 2 : Concevoir un projet d'animation en structure
- Unité capitalisable 3 : Concevoir une séance d'animation en structure
- Unité capitalisable UC 4/1 :
 - Option Haltérophilie/Musculation : démonstration technique
 - Option Cours collectif: suivi de cours
- Unité capitalisable UC 4/2 :
 - Option Haltérophilie/musculation : Concevoir un cours
 - Option Cours collectif : Concevoir un cours

COÛT

6 250 € nets de taxe, pour la mono-mention.

8 700 € nets de taxe, pour la bi-mention.



Droits d'inscription : 173 €.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Réussir les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF).
Coût : 30 €
 - Satisfaire à l'épreuve orale d'admission. Coût 20 €
- Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui (par unité capitalisable)

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

ETAPS (Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

66% de réussite en 2020 pour l'option Cours collectifs

54% de réussite en 2020 pour l'option Haltérophilie Musculation



LIEUX DE FORMATION
Amiens Laon



DURÉE : 12 mois



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement au mois de décembre



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le moniteur-éducateur (ME) participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

LIEUX D'INTERVENTION

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Ils sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

DÉBOUCHÉS

Plus de 80 % des moniteurs éducateurs travaillent dans le secteur privé associatif. Toutefois, le cadre de la fonction publique offre également des possibilités d'embauche.

Les ME qui le souhaitent peuvent poursuivre une autre formation du secteur social.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- domaine de compétences 2 – Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé ;
- domaine de compétences 3 – Travail en équipe pluri-professionnelle ;
- domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles



PROGRAMME

Formation théorique de 950 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1

Accompagnement social et éducatif spécialisé

400 heures

DF 2

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

300 heures

DF 3

Travail en équipe pluri-professionnelle

125 heures

DF 4

Implication dans les dynamiques institutionnelles

125 heures

Formation pratique de 980 heures réparties en deux ou trois périodes de formation pratique.



VOIES D'ACCÈS

Formation initiale

(y compris par la voie de l'apprentissage),
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 492

✓ PRÉREQUIS

Pas de prérequis à l'entrée en formation.

Certains titre et diplômes peuvent dispenser le candidat de l'épreuve écrite d'admission. Pour le vérifier, merci de consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

Une transversalité des apprentissages est organisée entre formations de niveau 4.

🕒 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 7 épreuves :

DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Présentation et soutenance d'une note de réflexion.
- Conduire des activités à destination d'un groupe.

DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- Entretien avec deux membres du jury portant sur la formation pratique.

DC 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle

- Entretien à partir d'un dossier thématique.
- Évaluations des capacités du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle.

DC 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

- Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles.
- Composition sur le cadre institutionnel et la position du moniteur éducateur.

COÛT

Droits d'inscription : 173 €.



Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF).

Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Coût de l'épreuve écrite : 90 €

Coût de l'épreuve orale : 100 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

L'obtention du DEME permet de se présenter à l'épreuve orale d'admission en formations sociales de niveau 6 (ASS, EJE, ES, ETS ou CESF).

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

95 % de réussite en 2020



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 2 ans (20 mois)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement en octobre
ou novembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention du technicien de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, le TISF propose et transmet l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

LIEUX D'INTERVENTION

Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile, celui-ci doit être compris au sens de lieu habituel de vie tels que peuvent l'être également les établissements sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées par exemple).

DÉBOUCHÉS

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF.

Les TISF qui le souhaitent peuvent poursuivre une autre formation du secteur social.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 - Conduite du projet d'aide à la personne ;
- domaine de compétences 2 - Communication professionnelle et travail en réseau ;
- domaine de compétences 3 - Réalisation des actes de la vie quotidienne ;
- domaine de compétences 4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- domaine de compétences 5 - Contribution au développement de la dynamique familiale ;
- domaine de compétences 6 - Accompagnement social vers l'insertion



PROGRAMME

Formation d'une durée totale de 2105 heures (dont 950 heures de formation théorique et 1155 heures de formation pratique) réparties en 6 domaines de formation (DF) :

DF1

Conduite du projet d'aide à la personne

270 h de formation théorique et 420 h de formation pratique

DF2

Communication professionnelle et travail en réseau

100 h de formation théorique

DF3

Réalisation des actes de la vie quotidienne

150 h de formation théorique

DF4

Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

150 h de formation théorique et 420 h de formation pratique

DF5

Contribution au développement de la dynamique familiale

150 h de formation théorique et 175 h de formation pratique

DF6

Accompagnement social vers l'insertion

130 h de formation théorique et 140 h de formation pratique



VOIES D'ACCÈS

Formation initiale

(y compris par la voie de l'apprentissage),

formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 4503

✓ PRÉREQUIS

Aucun niveau requis.

Certains titres et diplômes peuvent dispenser le candidat de l'épreuve écrite d'admission. Pour le vérifier, merci de consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

Une transversalité des apprentissages est organisée entre formations de niveau 4.

🕒 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 7 épreuves :

DC 1 : Conduite du projet d'aide à la personne

- Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant
- Dossier de pratiques professionnelles

DC 2 : Communication professionnelle et travail en réseau

- Épreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires

DC 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne

- Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mise en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances

DC 4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

- Épreuve orale permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative

DC 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale

- Épreuve écrite permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille

DC 6 : Accompagnement social vers l'insertion

- Épreuve écrite permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités et de proposer un accompagnement social adapté

COÛT

Droits d'inscription : 173 €.



Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF).

Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Coût de l'épreuve écrite : 90 €

Coût de l'épreuve orale : 100 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques
et professionnels
du secteur

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

L'obtention du DETISF permet de se présenter à l'épreuve orale d'admission en formations sociales de niveau 6 (ASS, EJE, ES, ETS ou CESF).

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

100 % de réussite en 2020



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 2 ans (entre 18
et 24 mois)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement en octobre
ou novembre



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'assistant de service social (ASS) est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer, par une approche globale et d'accompagnement social, les conditions de vie des personnes et des familles. Il intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif.

LIEUX D'INTERVENTION

L'assistant de service social intervient dans les champs de la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, la protection sociale, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance, la santé, le médico-social... Ses employeurs peuvent relever des collectivités locales, d'associations, d'entreprises, d'établissements publics relevant des trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale)...

DÉBOUCHÉS

Les assistants de service social peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que : responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale ; conseiller technique ; chef de service ; ou encore directeur d'établissement ou d'association.

Les assistants de service social peuvent également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- du diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 : intervention professionnelle en travail social ;
- domaine de compétences 2 : analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- domaine de compétences 3 : communication professionnelle en travail social ;
- domaine de compétences 4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

PROGRAMME

Formation théorique de 1740 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1

Intervention professionnelle en travail social

650 heures

DF 2

Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social

574 heures

DF 3

Communication professionnelle en travail social

248 heures

DF 4

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

268 heures

Formation pratique de 1820 heures réparties en 3 périodes de formation pratique.



VOIES D'ACCÈS

Formation initiale

(y compris par la voie de l'apprentissage),
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 34 824

✓ PRÉREQUIS

La formation préparant au diplôme d'État d'assistant de service social est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau 4 ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 8 épreuves :

DC 1: Intervention professionnelle en travail social

- Présentation d'une intervention sociale individuelle
- Présentation d'une intervention sociale collective

DC2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- Présentation d'un diagnostic social territorial
- Mémoire de pratique professionnelle

DC3 : Communication professionnelle en travail social

- Étude de situation

- Élaboration d'une communication professionnelle

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Analyse d'une situation partenariale
- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

COÛT



Droits d'inscription : 173 €. Frais de scolarité : 465 €.

Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF). Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale d'admission organisée par l'APRADIS.

Coût de l'épreuve orale : 165 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
professionnels
du secteur et
enseignants de
l'université

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la validation des DC 3 et DC 4 est obtenue pour l'ensemble des diplômes en travail social de niveau 6. L'obtention du DEASS confère le grade de licence.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

99 % de réussite en 2020



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 3 ans (6 semestres)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement à la fin du mois
de septembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. Il contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux et repose sur des actions éducatives individuelles et collectives. Il intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe.

En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières du jeune enfant. Il adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et accompagne à la parentalité.

LIEUX D'INTERVENTION

L'éducateur de jeunes enfants intervient dans les champs de la protection de l'enfance, de la protection maternelle infantile, de l'accueil et l'éveil de la petite enfance, de l'aide sociale à l'enfance, des services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Ses employeurs peuvent être des collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics relevant des trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriales), etc.

DÉBOUCHÉS

La fonction publique territoriale offre les principaux débouchés puisque plus de 60 % des EJE exercent dans le cadre communal.

Ils peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille ;
- domaine de compétences 2 - Action éducative en direction du jeune enfant ;
- domaine de compétences 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- domaine de compétences 4 - Les dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux.



PROGRAMME

Formation théorique de 1500 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1

Accompagnement du jeune enfant et de sa famille

500 heures

DF 2

Action éducative en direction du jeune enfant

500 heures

DF 3

Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

250 heures

DF 4

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

250 heures

Formation pratique de 2100 heures réparties en 4 périodes de formation pratique.



VOIES D'ACCÈS

Formation initiale

(y compris par la voie de l'apprentissage),
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 34 827

✓ PRÉREQUIS

La formation préparant au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat / titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau 4 ;
- être titulaire du DEAP et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle ; du CAP «petite enfance», du CAP «accompagnant éducatif petite enfance», du DEAMP, du DEAVS, du DEAES et justifier de 5 ans d'expérience dans le champ de la petite enfance ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 8 épreuves :

DC 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

- Analyse d'une situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective
- Mémoire de pratique professionnelle

DC 2 : Action éducative en direction du jeune enfant

- Dossier d'actions éducatives
- Démarche de santé et de prévention

DC 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles
- Élaboration d'une communication professionnelle

DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

COÛT



Droits d'inscription : 173 €. Frais de scolarité : 465 €.

Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF). Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale d'admission organisée par l'APRADIS.

Coût de l'épreuve orale : 165 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
professionnels
du secteur et
enseignants de
l'université

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la validation des DC 3 et DC 4 est obtenue pour l'ensemble des diplômes en travail social de niveau 6. L'obtention du DEEJE confère le grade de licence.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

100 % de réussite en 2020



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 3 ans (6 semestres)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement en septembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur spécialisé (ES) est un professionnel du travail social qui exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. Il intervient dans une démarche éthique et dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles et s'inscrit dans une analyse partagée en équipe de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes. L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, d'adultes, de familles et de groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap. Il contribue au processus de socialisation et d'autonomie de ces personnes.



LIEUX D'INTERVENTION

Il peut exercer au sein de maisons d'enfants à caractère social, de foyers de l'enfance, de centres d'hébergement et de réinsertion sociale, d'établissements scolaires, d'instituts d'éducation motrice, d'instituts médico-éducatifs, de centres médico-psychopédagogiques, de services d'éducation spéciale et de soins à domicile, etc.



DÉBOUCHÉS

Majoritairement, les ES diplômés travaillent dans le secteur privé associatif. Toutefois, un certain nombre exerce dans le cadre d'une des trois fonctions publiques : fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, fonction publique d'État.

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'ES peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Les ES peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 - La relation éducative spécialisée ;
- domaine de compétences 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés ;
- domaine de compétences 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

PROGRAMME

Formation théorique de 1450 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1

La relation éducative spécialisée

500 heures

DF 2

Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

400 heures

DF 3

Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

300 heures

DF 4

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

250 heures

Formation pratique de 2100 heures réparties en trois périodes de formation pratique.

VOIES D'ACCÈS



Formation initiale
(y compris par la voie de l'apprentissage),
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 34 825

✓ PRÉREQUIS

La formation préparant au diplôme d'État d'éducateur spécialisé est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ; d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau 4 ;
- être titulaire du DEAMP, DEAVS ou du DEAES - spécialité accompagnement à domicile ou structure collective et justifier de 5 ans dans l'emploi correspondant ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🕒 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification *via* 8 épreuves :

DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Présentation du parcours de formation
- Mémoire de pratique professionnelle

DC 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

- Étude de situation individuelle ou collective
- Projet éducatif spécialisé

DC 3 : Communication professionnelle

- Élaboration d'une communication professionnelle
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

DC 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

- Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale
- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

COÛT



Droits d'inscription : 173 €. Frais de scolarité : 465 €.

Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF). Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.



CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale d'admission organisée par l'APRADIS.

Coût de l'épreuve orale : 165 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui



ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la validation des DC 3 et DC 4 est obtenue pour l'ensemble des diplômes en travail social de niveau 6.

L'obtention du DEES confère le grade de licence.



Intervenants

Cadres pédagogiques, professionnels du secteur et enseignants de l'université



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

91 % de réussite en 2020



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 3 ans (6 semestres)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute annuellement à la fin du mois de septembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un professionnel du travail social qui intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle, auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique. Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

S'inscrivant dans une démarche éthique, l'ETS accompagne les personnes dans le respect de l'altérité et de la singularité de chacun et met en œuvre une pédagogie adaptée. Il innove et crée des situations et des outils favorisant le développement et/ou l'épanouissement personnel et professionnel des populations qu'il accompagne, grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel antérieur. L'ETS exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.



LIEUX D'INTERVENTION

L'ETS peut exercer en entreprises adaptées, en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en foyers de vie, en centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, en instituts médico-éducatifs (IME), en instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), en chantiers éducatifs, en entreprises, chantiers ou ateliers d'insertion, en centres d'adaptation à la vie active, en établissements d'accueil pour personnes âgées...



DÉBOUCHÉS

Les éducateurs techniques spécialisés peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Ils peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- domaine de compétences 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé ;
- domaine de compétences 3 - Communication professionnelle ;
- domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.



PROGRAMME

La formation théorique : 1200 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1

Accompagnement social et éducatif spécialisé

450 heures

DF 2

Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

350 heures

DF 3

Communication professionnelle

200 heures

DF 4

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

200 heures

La formation pratique : 1960 heures réparties en trois périodes de formation pratique



VOIES D'ACCÈS

Formation initiale

(y compris par la voie de l'apprentissage),
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 34 828

✓ PRÉREQUIS

La formation préparant au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ; d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau 4 ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat / titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au RNCP au moins au niveau 3 et justifier de 5 ans d'expérience professionnelle ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 8 épreuves :

DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Étude de relation éducative
- Mémoire de pratique professionnelle

DC 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

- Mise en situation pratique sur site qualifiant
- Étude de situation

DC 3 : Communication professionnelle

- Élaboration d'une communication professionnelle
- Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle

DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain
- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

COÛT



Droits d'inscription : 173 €. Frais de scolarité : 465 €.

Contactez-nous pour un devis personnalisé (éligible au CPF). Les frais pédagogiques sont susceptibles d'être pris en charge par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale d'admission organisée par l'APRADIS.

Coût de l'épreuve orale : 165 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
professionnels
du secteur et
enseignants de
l'université

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la validation des DC 3 et DC 4 est obtenue pour l'ensemble des diplômes en travail social de niveau 6. L'obtention du DEETS confère le grade de licence.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

100 % de réussite en 2020



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 3 ans (6 semestres)



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute
annuellement à la fin du mois
de septembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

Passerelle MONITEUR D'ATELIER

PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un professionnel du travail social qui intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle, auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique. Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

S'inscrivant dans une démarche éthique, l'ETS accompagne les personnes dans le respect de l'altérité et de la singularité de chacun et met en œuvre une pédagogie adaptée. Il innove et crée des situations et des outils favorisant le développement et/ou l'épanouissement personnel et professionnel des populations qu'il accompagne, grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel antérieur. L'ETS exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

LIEUX D'INTERVENTION

L'ETS peut exercer en entreprises adaptées, en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en foyers de vie, en centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, en instituts médico-éducatifs (IME), en instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), en chantiers éducatifs, en entreprises, chantiers ou ateliers d'insertion, en centres d'adaptation à la vie active, en établissements d'accueil pour personnes âgées...

DÉBOUCHÉS

Les éducateurs techniques spécialisés peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Ils peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de Compétences 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- domaine de compétences 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé ;
- domaine de compétences 3 - Communication professionnelle ;
- domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

PROGRAMME

Formation théorique de 800 heures réparties en 4 domaines de formation (DF) :

DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

DF 3 : Communication professionnelle

DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation pratique de 1330 heures réparties en deux périodes de formation pratique



VOIES D'ACCÈS

Apprentissage,
formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 34 828

✓ PRÉREQUIS

La formation préparant au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé dans le cadre d'une « passerelle Moniteur d'Atelier » est ouverte aux candidats titulaires du CBMA ou CQFMA et qui justifient de 3 ans d'expérience dans l'emploi correspondant.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation est organisée sous forme multimodale :

- alternance entre formation théorique (travail en sous-groupes, ateliers de travail personnalisé, enseignements méthodologiques, travaux de recherche, ateliers de techniques éducatives, mises en situation professionnelle, etc.) et formation pratique ;
- alternance de formation en présentiel et en distanciel.

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se décline en 4 domaines de certification (DC) *via* 8 épreuves :

DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Étude de relation éducative
- Mémoire de pratique professionnelle

DC 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

- Mise en situation pratique sur site qualifiant
- Étude de situation

DC 3 : Communication professionnelle

- Élaboration d'une communication professionnelle
- Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle

DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain
- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales



Merci de prendre contact avec nous pour l'établissement d'un devis personnalisé (éligible au CPF).

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale d'admission organisée par l'APRADIS.

Coût de l'épreuve orale : 165 €

Consulter le règlement d'admission sur www.apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
professionnels
du secteur et
enseignants de
l'université

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la validation des DC 3 et DC 4 est obtenue pour l'ensemble des diplômes en travail social de niveau 6. L'obtention du DEETS confère le grade de licence.



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Nouvelle formation.



DURÉE : 2 ans (4 semestres)



LIEU DE FORMATION
Amiens



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute au mois
de septembre



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le cadre intermédiaire a pour principale mission l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Il pilote l'action dans le cadre du projet de service et dans le respect du projet de l'organisation. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Il occupe un rôle-clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Il est, à son niveau, garant du respect de leurs droits et favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail.

Le cadre ou responsable d'unité d'intervention sociale doit être en capacité d'assumer les fonctions suivantes : pilotage des actions ; encadrement d'équipes et gestion des ressources humaines ; gestion administrative et budgétaire d'une unité ; communication interne ; participation au projet de la structure ; partenariat et travail en réseau.

LIEUX D'INTERVENTION

Le cadre intermédiaire peut exercer ses fonctions au sein des différents établissements sociaux et médico-sociaux : secteur associatif, public, organismes de protection sociale, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière.

DÉBOUCHÉS

Exercer la fonction de cadre intermédiaire au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 : concevoir et conduire un projet d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel ;
- domaine de compétences 2 : mener une expertise technique ;
- domaine de compétences 3 : manager une équipe ;
- domaine de compétences 4 : organiser le travail, gérer administrativement et budgétairement une unité ou un service ;
- domaine de compétences 5 : communiquer, être à l'interface et gérer les partenariats ;
- domaine de compétences 6 : évaluer et développer la qualité.



PROGRAMME

La formation comprend :

- 400 heures d'enseignement théorique
- 420 heures de formation pratique (2 stages de 210 h accolés au DF1 et DF2)

La formation théorique comprend quatre domaines de formation (DF) :

DF1 : conception et conduite de projets - 90 h

- conception et conduite de projet
- démarche d'évaluation
- méthodologie du mémoire

DF2 : expertise technique - 150 h

- contexte d'action (le cadre juridique, politique et administratif français)
- démarche de diagnostic
- éthique et responsabilité

DF3 : management d'équipe - 100 h

- la sociologie et l'analyse des organisations
- les pratiques du management (les différents types de management, le management par le projet, le management des personnes)
- la gestion des compétences
- les mises en situation d'encadrement
- l'animation et la conduite de réunion
- la communication interne/externe (le partenariat et le réseau, le reporting)

DF4 : gestion administrative et budgétaire - 60 h

- la gestion administrative (droit du travail, gestion des ressources humaines) ;
- la gestion budgétaire (notions de base de comptabilité et cadre réglementaire comptable et financier, analyse et gestion financière)



VOIES D'ACCÈS

Formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 2514

Déroulement de la formation

L'organisation de la formation permet l'individualisation des parcours de formation au regard d'allègements réglementaires possibles.

Les regroupements mensuels sont d'une durée variant de 2 à 5 jours.

✓ PRÉREQUIS

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves orales de sélection organisées par l'APRADIS et répondre aux conditions d'accès stipulées dans le règlement au concours consultable sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou à distance par des classes virtuelles) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques
- Étude de cas
- Mises en situation
- Analyse des pratiques professionnelles
- Accompagnement méthodologique par ateliers
- Soutenances blanches
- Épreuves blanches écrites

🔄 MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation CAFERUIS est validée sous conditions de réussite aux épreuves de certification, réglementées par la circulaire N° DGAS/4A/2004/412 du 2 septembre 2004 relative aux modalités de la formation préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et à l'organisation des épreuves de certification.

Trois épreuves sont organisées par le centre de formation (DF2, DF3, DF4) et une épreuve par la DREETS (DF1).

COÛT

6671 € pour un parcours complet

€ Coût pédagogique horaire : 17 €

Droits d'inscription : 173 €

Formation éligible au CPF

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir satisfait à l'épreuve orale de sélection pour l'entrée en formation CAFERUIS : ces sélections sont organisées de janvier à mai 2022.

Début de la formation : lundi 12 septembre 2022.

Fin de la formation : janvier 2024.

Des dispenses et allègements peuvent être accordés en référence à l'article 5 de l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Conformément aux textes réglementaires, l'obtention du CAFERUIS dispense du Domaine de Formation 4 (Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire) du CAFDES.

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



Intervenants

Formateurs, consultants, professionnels de l'action sociale et médico-sociale. L'APRADIS a choisi dans son approche pédagogique de privilégier l'intervention de formateurs en lien étroit avec le terrain et de directeurs / cadres intermédiaires d'établissements, en exercice



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

88 % de réussite en 2020



LIEU DE FORMATION

Amiens



DURÉE : 16 mois



CALENDRIER DE L'ACTION

Prévisionnel : de septembre 2022 à janvier 2024



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il assure le management des ressources humaines, anime les équipes et notamment l'équipe de direction. Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service. Il contribue à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant son expertise technique, fondée sur la connaissance du terrain et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

LIEUX D'INTERVENTION

Le Directeur peut exercer son activité dans les établissements et les services du champ de l'action sociale et médico-sociale : secteur associatif, public, organismes de protection sociale, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière.

DÉBOUCHÉS

Exercer la fonction de Directeur au sein d'établissements sociaux et médico- sociaux et des services du champ de l'action sociale et médico-sociale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'obtention des compétences suivantes :

- domaine de compétences 1 - élaborer et conduire stratégiquement un projet d'établissement ou de service ;
- domaine de compétences 2 - manager et gérer des ressources humaines ;
- domaine de compétences 3 - gérer économiquement, financièrement et d'un point de vue logistique un établissement ou service ;
- domaine de compétences 4 - mener une expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.



PROGRAMME

700 heures d'enseignement théorique

510 heures de formation pratique accolées au DF1 et DF4 (possibilités d'allègement et /ou de dispense)

La formation théorique comprend quatre domaines de formation (DF) :

DF1 : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service - 154 h

- Éthique et responsabilités du directeur
- Pilotage et méthodologie de projet
- Démarche qualité et évaluation
- Innovations et communication

DF2 : management et gestion des ressources humaines - 196 h

- Droit du travail et législation sociale
- Modèles de management et implication personnelle
- Développement des compétences et gestion des ressources humaines

DF3 : gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou de service - 154 h

- Gestion budgétaire et comptable
- Gestion logistique, immobilière et patrimoniale
- Gestion économique et analyse financière

DF4 : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire - 196 h

- Politiques sociales en France et en Europe
- Expertise de l'intervention, diagnostic partagé et préconisations
- Anglais professionnel

La formation pratique s'effectue à travers deux périodes de stages

- Période 1 : 270 h (ou 90 h en cas d'allègement)
- Période 2 : 240 h (ou 85 h en cas d'allègement)



VOIES D'ACCÈS
Formation continue et VAE



INSCRIT AU RNCP
n° 367

✓ PRÉREQUIS

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves de sélection pilotées par l'UNAFORIS et l'EHESP et répondre aux conditions d'accès stipulées dans le règlement au concours consultable sur www.apradis.eu

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou à distance par des classes virtuelles) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques
- Étude de cas
- Mises en situation
- Analyse des pratiques professionnelles
- Accompagnement méthodologique par ateliers
- Soutenances blanches
- Épreuves blanches écrites

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation CAFDES est validée sous conditions de réussite aux contrôles continus, aux épreuves de certification, et d'une validation des stages.
Le diplôme est délivré par l'EHESP au titre de l'État.

COÛT

Coût pédagogique horaire : 23 €

€ Coût pour un parcours complet : 16 883 € pour un parcours complet qui comprend l'inscription annuelle à l'UPJV de 243 € et à l'APRADIS de 173 €.

Formation éligible au CPF.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'organisation de la formation permet l'individualisation des parcours de formation au regard d'allègements possibles.

La formation est organisée par séminaires mensuels à raison d'une semaine par mois.

La sélection nationale (épreuve écrite et orale) se déroule généralement en mars.

L'entrée en formation CAFDES est prévue le lundi 19 septembre 2022 ; la fin de la formation CAFDES, en novembre 2024.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

- Deux modules de formation (DF1 et DF4) correspondent à des dispenses de droit pour le DEIS (Diplôme d'État en ingénierie Sociale).

- Un partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne permet aux étudiants de suivre les cours et de valider un double diplôme (Master 2 Sciences Sociales - Ingénierie des politiques sanitaires et sociales).

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



Intervenants

Formateurs, consultants, professionnels de l'action sociale et médico-sociale, directeurs. L'APRADIS a choisi, dans son approche pédagogique, de privilégier l'intervention de formateurs en lien étroit avec le terrain et de directeurs d'établissements en exercice



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

100 % de réussite en 2020



DURÉE : 26 mois



LIEU DE FORMATION

Amiens



CALENDRIER DE L'ACTION

Prévisionnel : de septembre 2022 à novembre 2024



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DIPLÔME D'ÉTAT D'INGÉNIERIE SOCIALE MASTER INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Les titulaires du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS) sont des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Le croisement des connaissances professionnelles et des connaissances pluridisciplinaires leur permet d'analyser et de problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer ou de conduire des programmes ou des projets complexes, de les évaluer et de mobiliser les ressources humaines nécessaires.

Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, délivré par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est préparé en concomitance avec le master Intervention et Développement Social : la même formation permet de valider les deux diplômes. Il est cependant possible de s'inscrire en master sans viser le DEIS.

DÉBOUCHÉS

Les professionnels formés peuvent postuler dans tout organisme public ou privé développant des politiques, des projets, des programmes dans le domaine social, médico-social, de l'intervention sociale dans des emplois de type :

- chargé de mission
- chargé d'études
- conseiller technique
- chargé de projet
- formateur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation DEIS est de valider les domaines des compétences déclinés dans le référentiel réglementaire, à savoir :

- domaine de compétence 1 : production de connaissances ;
- domaine de compétences 2 : conception et conduite d'actions ;
- domaines de compétences 3 : communication et ressources humaines.

PROGRAMME

L'APRADIS est associée à la formation préparant au Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS), dispensée par l'UFR sciences humaines et sociales et philosophie de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV).

Les enseignements comportent une forte dimension «sciences sociales» (sociologie et anthropologie). Mais il y a aussi de la gestion des ressources humaines, de la gestion comptable, de la méthodologie de projet, de l'anglais.

- Domaine de formation 1 : production de connaissances - 300 h
- Domaine de formation 2 : conception et conduite d'action - 425 h
- Domaine de formation 3 : communication et ressources humaines - 150 h

PRÉREQUIS

Cette formation concerne des étudiants de formation continue ayant une expérience d'au moins trois ans dans le secteur social (ou équivalent) :

- être en situation d'emploi et justifier d'un diplôme professionnel de travailleur social, avec 3 ans d'expérience dans l'action sociale ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau 6 avec 3 ans d'expérience professionnelle dans l'action sociale.



VOIE D'ACCÈS
Formation continue



INSCRIT AU RNCP
n° 4505

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La première année est essentiellement consacrée aux enseignements de sciences sociales, de méthodes de travail universitaire et de méthodes d'enquête. Il s'agit de donner aux étudiants les moyens de s'emparer des perspectives des sciences sociales et de construire le projet de recherche qu'ils réaliseront avec leur mémoire de fin d'études. En première année, un atelier est consacré à la formulation de ce projet.

La deuxième année, qui correspond au semestre 3 du master, est dédiée à la réalisation d'une enquête collective de terrain (par groupe de 3 à 5 étudiants), à la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la gestion et la méthodologie de projet.

La troisième année correspond au semestre 4 du master. Elle complète la formation en sociologie par l'étude des politiques sociales et des populations spécifiques. À la fin de cette troisième année, le mémoire de recherche à dimension professionnelle doit être rendu.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Travaux réalisés en contrôle continu tout au long de la formation.

Rapport d'enquête collective de terrain et soutenance en fin de deuxième année.

Article de trois pages et mémoire de recherche à dimension professionnelle en fin de troisième année.

DURÉE

Cette formation, d'une durée de 990 heures, est organisée au rythme d'un regroupement par mois pendant trois ans. Chaque regroupement est composé de 10 séances de 3 heures, soit 30 heures par semaine. Chaque année représente 330 heures de formation (11 regroupements de 30 heures).

Les titulaires du CAFERUIS bénéficient d'un allègement partiel sur le DF1 et total sur le DF3 du DEIS. Les titulaires du DSTS n'ont à passer que l'enquête collective de terrain (175 h) du DF2.

Octobre 2022 à Mars 2026 :

Master 1 (semestres 1 et 2) : octobre 2022 à septembre 2023


Master 2 (semestre 3) : octobre 2023 à septembre 2024

Master 2 (semestre 4) : octobre 2024 à septembre 2025

Soutenance mémoire de master en novembre ou décembre 2025

Soutenance DEIS mars 2026

COÛT

 4290 € par an
+ Frais d'inscription de 243 €

CONDITIONS D'ACCÈS

La sélection se fait à partir d'un écrit de 10 pages sur la trajectoire et le projet professionnel et d'un entretien de motivation.

Inscription à la sélection du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

Les titulaires du CAFERUIS bénéficient d'un allègement partiel sur le DF1 et total sur le DF3 du DEIS.

Les titulaires du DSTS n'ont à passer que l'enquête collective de terrain (175 h) du DF2.



Intervenants

Enseignants-chercheurs (sociologie, anthropologie, économie, droit), formateurs en travail social, professionnels

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui pour le DEIS (par domaine de formation). Non pour le master.

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Les étudiants obtenant leur master peuvent poursuivre leurs études en doctorat de sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne.

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Pour la dernière promotion ayant terminé le parcours de formation en 2020 : 100% des étudiants ont validé le DEIS et le master



LIEU DE FORMATION

Université de Picardie Jules Verne,
UFR de Sciences humaines et sociales,
La Citadelle, rue des Françaises Libres,
Amiens



DURÉE : 990 h, un regroupement par mois pendant 3 ans



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute annuellement à la fin du mois de septembre



CONTACT

denis.blot@u-picardie.fr



TITRE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉSENTATION DU MÉTIER

En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leurs territoires, les Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (EES) sont porteuses de projets utiles à notre société et sont soucieuses du partage du pouvoir et des richesses qu'elles produisent (présentation de la loi ESS par la CNCRESS).

Par la formation du dirigeant, il s'agit d'accompagner la pérennité de la structure et sa transformation, de favoriser l'innovation sociale, mais aussi la transmission des fondamentaux de l'ESS.

DÉBOUCHÉS

Exercer la fonction de directeur au sein d'entreprises du secteur de l'ESS : éducation populaire, insertion par l'activité économique, écologie, environnement, services à la personnes, insertion professionnelle, action sociale, activité financière et d'assurance, enseignement, santé humaine, agriculture, commerce, hébergement, industrie...



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le dispositif de formation a pour objectifs le renforcement de la double compétence managériale alliant les capacités de gestion économique et de rentabilité de l'entreprise à des capacités de gestion démocratique et sociale.

- Se positionner dans sa fonction de Dirigeant d'Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Conduire le développement stratégique de l'entreprise au cœur de son environnement socio-économique et politique.
- Animer les instances de gouvernance et fédérer les acteurs autour du projet collectif.
- Piloter et gérer son entreprise en articulant les dimensions économiques et sociales.



PRÉREQUIS

Être dirigeant d'une structure de l'ESS en poste ou futur dirigeant en démarrage d'activité, quel que soit le secteur d'activité.

Pas de prérequis de niveau de diplôme.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Il s'agit d'une formation-action basée sur la situation de l'entreprise :

- bilan entrepreneurial et diagnostic de l'entreprise ;
- échange et analyse de pratiques spécifiques à l'ESS ;
- construction d'outils de gestion et de pilotage adaptés aux besoins.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le Titre de Dirigeant d'Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire est une certification professionnelle de Niveau 7 reconnue par l'État, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Le titre DEESS est acquis lorsque les 6 blocs de compétences sont certifiés. Chaque bloc de compétence est certifiable indépendamment des autres.

Dans le cas d'une réussite partielle à la soutenance, les blocs de compétence obtenus restent valables sans limite dans le temps. Le candidat a un délai de 5 ans pour présenter à nouveau les blocs qui n'ont pas été validés.

VOIES D'ACCÈS

Formation continue, complète
ou discontinue (validation progressive
par blocs de compétences) et VAE



INSCRIT AU RNCP

n° 30 412

Code NSF 310 M



PROGRAMME

Le dispositif de formation est constitué de 6 blocs de compétences correspondant aux compétences fondamentales de la fonction dirigeante d'une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire.

Bloc de compétences 1 : Réalisation d'un diagnostic systémique de l'entreprise de l'ESS – 6 modules – 9 jours – 63h

- Histoire et enjeux de l'ESS
- Environnement et ancrage territorial
- Enjeux de l'utilité sociale, RSE et développement durable
- Bilan entrepreneurial systémique
- Posture managériale

Bloc de compétences 2 : Élaboration du projet stratégique de l'entreprise de l'ESS – 5 modules – 10 jours – 70h

- Analyse stratégique et développement de l'entreprise
- Marketing commercial
- Mesure de l'impact social et sociétal
- Conduite du changement social et sociétal et innovation sociale

Bloc de compétences 3 : Animation des instances de gouvernance, des acteurs internes et partenaires autour du projet stratégique de l'entreprise de l'ESS – 7 modules – 11 jours – 77h

- Dynamique et coopération des acteurs
- Gouvernance démocratique
- Stratégie de communication

Bloc de compétences 4 : Structuration et pilotage de la dynamique interne des relations humaines en lien avec les valeurs et le projet stratégique de l'entreprise de l'ESS – 6 modules – 9 jours – 63h

- Pilotage de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC)
- Enjeux et analyse de la politique des Ressources Humaines (RH)
- Mobilisation des acteurs / Management des RH

Bloc de compétences 5 : Organisation et conduite de la production et du développement de l'activité – 4 modules – 6 jours – 42h

- Formalisation des processus de production
- Planification et pilotage des processus
- Démarche qualité
- Mesure de l'impact social

Bloc de compétences 6 : Organisation et conduite de la fonction économique et financière de l'entreprise en lien avec la stratégie définie – 3 modules – 7 jours – 49h

- Retour sur le bilan entrepreneurial
- Pilotage financier de l'entreprise et gestion des ressources financières

COÛT

10 556 € euros net de taxe pour un parcours complet (29 € / heure pédagogique)

Droits d'inscription : 173 €

Formation éligible au CPF



Suivant une approche modulaire : Bloc de compétences 1 : 1 827€. Bloc de compétences 2 : 2 030 €

Bloc de compétences 3 : 2 233 €. Bloc de compétences 4 : 1 827 €. Bloc de compétences 5 : 1 218 €

Bloc de compétences 6 : 1 421 €

CONDITIONS D'ACCÈS

La sélection se fait tout au long de l'année à partir d'un dossier de candidature et d'un entretien afin de vérifier les pré-requis.
Parcours modulaire par blocs de compétences possible.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

78% de réussite au niveau national en 2019.
À l'APRADIS, la première promotion est en cours.



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : Coursus complet 364h sur 52 jours
La formation se déroule en séminaires de 2 à 4 jours toutes les 3 à 4 semaines sur 18 à 20 mois



CALENDRIER DE L'ACTION

Cette formation débute fin mars 2022



Intervenants

Équipe pluridisciplinaire sur les différents domaines de compétences appliqués au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs

« délivré par l'APRADIS au nom de l'État »

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes en incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Il exerce sur mandat du juge des tutelles.

DÉBOUCHÉS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs au sein d'un service/d'une association tutélaire.

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs à titre individuel.

Préposé d'établissement, établissements hospitaliers, sociaux ou médico-sociaux, publics ou privés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Évaluer la situation matérielle, familiale et sociale de la personne faisant l'objet de la mesure.
- Définir un projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire qui est confié.
- Veiller au respect des droits de la personne et à la satisfaction de ses besoins.
- Assurer la protection et la gestion des ressources et des biens de la personne.
- Rendre compte de l'exercice effectif des mesures à l'autorité judiciaire.
- Communiquer et échanger avec les partenaires dans l'intérêt de la personne protégée.



PROGRAMME

La formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (CNC MJPM) a été instituée par la Loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. Celle-ci a été précisée par le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 relatif aux conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle devant être satisfaites par les MJPM et l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au CNC de MJPM.

Domaine de formation 1 : Juridique

- 1.1 Droits et procédures – 48h
- 1.2 Le champ médico-social – 36h

Domaine de formation 2 : Gestion

- 2.1 Gestion administrative et budgétaire – 48h
- 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale – 30h

Domaine de formation 3 : Protection de la personne

- 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance – 24h
- 3.2 Relation, intervention et aide à la personne – 48h

Domaine de formation 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs

- 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites – 18h
- 4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire – 12h
- 4.3 Déontologie et analyse des pratiques – 36h



VOIE D'ACCÈS
Formation continue



INSCRIT AU RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE
n° 2923

✓ PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau 5 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou, pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État à partir de l'accord sur l'Espace Economique Européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel : être âgé de 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes exerçant en tant que préposé d'un établissement : être âgé de 21 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes qui ont reçu délégation d'un service tutélaire pour assurer des mesures de protection des majeurs : être âgé de 21 ans à la date d'entrée en fonction.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sous condition d'assiduité et de réussite aux évaluations (une évaluation par domaine de formation), le Certificat National de Compétences est délivré par l'APRADIS et agréé au nom de l'État.

- Domaine de formation 1 : étude de situation
- Domaine de formation 2 : QCM
- Domaine de formation 3 : diagnostic d'une situation et élaboration stratégique d'une intervention (en groupe)
- Domaine de formation 4 : analyse et expertise approfondies d'une situation d'accompagnement (rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury)

COÛT

Frais d'inscription : 150 €.

€ 3900 € nets de taxe pour un parcours de formation complet.

Soit un total de 4 050 € nets de taxe.

Formation éligible au CPF.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Dossier d'admission téléchargeable sur www.apradis.eu
Session du 20/09/2021 au 01/07/2022 sur le site d'Amiens.
Date limite de dépôt des dossiers : le 20/08/2021.
Session du 19/09/2022 au 30/06/2023 sur le site d'Amiens, Beauvais ou Laon. Date limite de dépôt des dossiers : le 17/06/2022.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Des formations courtes de développement des compétences permettent d'approfondir certains sujets.

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à l'adresse suivante : contact@apradis.eu



Intervenants

Juristes, cadres d'associations tutélaires, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, psychologues, formateurs dans le secteur de la santé



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020 :

- 86,5 % des stagiaires ont obtenu le CNC MJPM mention « Mesure Judiciaire de Protection des Majeurs » ;
- 94 % des stagiaires se déclarent très satisfaits ou satisfaits de la formation ;
- 100 % des stagiaires recommandent la formation dispensée par l'APRADIS.



LIEUX DE FORMATION
Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 50 jours
soit 300 heures de formation théorique
350 heures de stage pratique sur 10 semaines consécutives (pour les personnes ne pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 6 mois en tant que MJPM)



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES AVEC TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

PRÉSENTATION

Aujourd'hui, le nombre de personnes concernées par l'autisme en France est estimé à 700 000 dont 100 000 jeunes de moins de 20 ans, sur la base d'un taux de prévalence d'un peu plus de 1 %¹.

La prévalence de l'autisme est croissante dans l'ensemble des pays et fait de l'accompagnement des personnes un véritable enjeu.

Cette certification a pour objectif d'attester la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique au sein d'un travail interdisciplinaire et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS.

DÉBOUCHÉS

Cette formation permet d'acquérir des compétences qui faciliteront l'accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre autistique avec des outils et méthodes adaptés au sein de divers établissements tels que les SESSAD, ESAT, les établissements de l'Education Nationale...

¹GNCRA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre à jour ses connaissances relatives à l'autisme (classification, prévalence, outils...).
- Évaluer le fonctionnement cognitif, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter son intervention.
- Acquérir les approches, outils, techniques recommandés par la HAS.
- Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de «comportements –problèmes».
- Élaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé.

PROGRAMME

Module 1 - L'évaluation du fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne présentant des troubles du spectre de l'autisme – 35h

Compétences visées :

- Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.
- Contribuer à l'évaluation du fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme, pour adapter l'intervention.

Module 2 - Les approches, les outils, les techniques recommandés par la HAS pour améliorer la qualité de l'accompagnement – 42h

Compétences visées :

- Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées, pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.
- Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.
- Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien être, en prenant en compte ses particularités sensorielles.
- Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication.

Module 3 : Le suivi de l'état de santé de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme -14h

Compétence visée :

- Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.



VOIE D'ACCÈS
Formation continue



CERTIFICATION UNAFORIS
Enregistrée au Répertoire Spécifique des
Certifications et Habilitations sous le n° RS5291

Module 4 : Les « comportements-problèmes » : les identifier, les comprendre et y faire face – 14h

Compétence visée :

- Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de « comportements-problèmes » de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.

Module 5 : L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé – 28h

Compétences visées :

- Co-construire avec la personne avec autisme un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proche-aidants, professionnels notamment).
- Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.

Module 6 : Accompagnement à la certification – 16h

- Comprendre les attendus de la certification
- Rédiger le dossier de pratiques professionnelles
- Se préparer à la soutenance orale

PRÉREQUIS

Cette certification s'adresse à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme en cours ou datant de moins d'un an (expérience acquise ou à acquérir *via* un stage).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative.
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Accompagnement collectif et individuel à la certification
- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux modalités complémentaires d'évaluation sont mises en place pour valider l'ensemble des compétences :

- La rédaction d'un dossier de pratiques professionnelles de 10 à 15 pages démontrant l'acquisition des 10 compétences ;
 - Une soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles d'une durée de 45 minutes.
- Cette certification vise l'évaluation de l'ensemble des compétences attendues. Un certificat sera délivré pour attester des compétences acquises.

COÛT



2831 € nets de taxe pour la formation complète avec la certification, soit 19€/heure.

Formation éligible au CPF.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

2 à 3 jours de formation par mois

Session 1-2022 : du 11 octobre 2021 au 17 mai 2022, à Beauvais

Date de certification à confirmer : 3 juin 2022

Session 2- 2022 : du 22 novembre 2021 au 18 juin 2022, à Laon

Date de certification à confirmer : 1^{er} juillet 2022

Session 3- 2022 : du 30 mai 2022 au 3 mars 2023

Date de certification à confirmer : 14 avril 2023

Un dossier d'admission est téléchargeable sur www.apradis.eu

Il devra nous être renvoyé complété et accompagné des justificatifs attendus au plus tôt et au moins un mois avant la date de démarrage de la formation. Un entretien de positionnement vous sera ensuite proposé afin de définir votre parcours individualisé de formation.



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
chefs de service,
éducateurs
spécialisés,
assistants
de service social,
psychologues,
ergothérapeutes...



ÉQUIVALENCES / PASSERELLES / SUITES DE PARCOURS

Des formations courtes de développement des compétences permettent l'acquisition de compétences complémentaires (initiation à l'art-thérapie, l'animation des activités éducatives : pratiques, projets, perspectives...).



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :

contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle certification



LIEUX DE FORMATION
Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 149 h - 21 jours,
1 h de certification blanche et 1 h de certification finale.
175 heures de stage pour les personnes n'ayant pas
d'expérience d'accompagnement auprès de personnes
présentant des troubles du spectre de l'autisme.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

PRÉSENTATION

Les textes législatifs de ces dernières décennies ont considérablement contribué à l'évolution des dispositifs d'accompagnement et des pratiques professionnelles, au sein du secteur santé-social, en mettant l'accent sur une logique de parcours en lieu et place d'une logique d'établissement ou de filières.

Cette démarche a pour conséquence de renforcer la co-construction des projets de vie de la personne concernée et de contribuer ainsi au développement de son pouvoir d'agir.

La notion de référent de parcours est reprise dans le plan d'action en faveur du travail social, dans le rapport Piveteau et dans le dispositif « zéro sans solution ». Plus récemment, le Plan Pauvreté et la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 intègrent aussi le principe de parcours.

Selon le guide d'appui à la mise en œuvre du référent de parcours élaboré par la DGCS d'avril 2019, le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne accompagnée et en lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner.

Ses missions :

- réaliser avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir un projet d'ensemble ;
- construire avec la personne accompagnée et l'ensemble des intervenants un plan d'action en adéquation avec le projet ;
- garantir dans le cadre d'un accompagnement global et au travers de son action la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement dans le cadre du projet ;
- assurer le suivi de la situation de la personne et la coordination des différents intervenants.



DÉBOUCHÉS

Exercer la mission de référent de parcours auprès de publics vulnérables afin d'impulser une dynamique de changement dans l'accompagnement proposé.

Cette mission peut s'exercer au sein de différents établissements du secteur social et médico-social (foyers de vie, ITEP, MECS, CHRS, SATO...).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier l'évolution du contexte de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.
- Circonscrire ce que recouvrent les missions de référent de parcours.
- Maîtriser la méthodologie de projet (recueil des besoins, co-définition des axes d'accompagnement, mobilisation des partenaires, évaluation).
- Développer le pouvoir d'agir de la personne et co-construire son parcours.
- Activer et mobiliser les partenariats et réseaux au service de la personne accompagnée.



PROGRAMME

Module 1 : Le référent de parcours dans le contexte de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire – 24h30

Compétences visées :

- Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action.
- Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées au service de l'accompagnement des personnes.

Module 2 : La co-construction du projet d'accompagnement – 28h

Compétences visées :

- Établir conjointement avec la personne accompagnée le diagnostic de sa situation afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet.
- Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée en mobilisant des techniques facilitant sa participation.

Module 3 : Méthodologie de la mise en œuvre du projet d'accompagnement et évaluation de l'action – 31h30

Compétences visées :

- Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée, en associant les partenaires concernés.
- Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet dans une démarche d'amélioration continue.



VOIE D'ACCÈS
Formation continue



CERTIFICATION UNAFORIS
Enregistrée au Répertoire Spécifique des
Certifications et Habilitations sous le n° RS5256

Module 4 : Le développement et l'animation du réseau de partenaires au service du parcours de la personne – 35h

Compétences visées :

- Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour d'un projet d'une personne accompagnée afin de s'assurer de son accompagnement global.
- Communiquer auprès de représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée.

Module 5 : Accompagnement à la certification – 16h

- Comprendre les attendus de la certification
- Rédiger le dossier de pratiques professionnelles
- Se préparer à la soutenance orale

PRÉREQUIS

- Professionnel du secteur santé-social effectuant la mission de « référent » ou souhaitant le devenir.
- Avoir des compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, acquises par l'expérience ou la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Accompagnement collectif et individuel à la certification
- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation


MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour se présenter à la certification « Exercer une mission de référent de parcours santé-social », les participants sont amenés :

- à réaliser un dossier de pratiques professionnelles de 10 à 15 pages ;
- à effectuer une soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles devant un jury composé de deux personnes d'une durée de 30 minutes.

Cette certification vise l'évaluation de l'ensemble des compétences attendues. Un certificat sera délivré pour attester des compétences acquises.

COÛT

 3105 € pour la formation complète et la certification, soit 23 € de l'heure.
Un tarif individualisé sera proposé en fonction de l'entretien de positionnement et du parcours envisagé. Formation éligible au CPF. Une remise de 20% est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

3 jours de formation par mois.

Session 1 : du 20 septembre 2021 au 14 mars 2022 à Amiens

Date de certification à confirmer : 31 mars 2022

Session 2 : du 13 juin 2022 au 15 février 2023

Date de certification à confirmer : 2 mars 2023

Un dossier d'admission est téléchargeable sur notre site www.apradis.eu

Il devra nous être renvoyé complété et accompagné des justificatifs attendus au plus tôt et au maximum un mois avant le début de la formation. Un entretien de positionnement vous sera ensuite proposé afin de définir votre parcours individualisé de formation.



ÉQUIVALENCES / PASSERELLES / SUITES DE PARCOURS

Des formations courtes de développement des compétences permettent l'acquisition de compétences complémentaires (Écrire le travail, écrire sa pratique, les troubles addictifs : les repérer et les comprendre pour faciliter l'accompagnement de la personne...).



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :

contact@apradis.eu



Intervenants

Cadres
pédagogiques,
chefs de service,
éducateurs
spécialisés,
assistants
de service social,
psychologues,
directeurs
d'établissement...



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle certification proposée.



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 135 h - 19 jours
245 heures de stage
pour les demandeurs d'emploi



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



LE DISPOSITIF DE VAE

La politique associative de l'APRADIS accorde une place à part entière à la validation des acquis de l'expérience comme voie d'accès à la certification professionnelle et propose un dispositif composé de différentes configurations d'accompagnement, accessible quel que soit le site : Amiens, Beauvais ou Laon.

Cette offre d'accompagnement se déploie pour les certifications et diplômes suivants : DEAES, DEME, DETISF, DEASS, DEEJE, DEES, DEETS, CAFERUIS, CAFDES et DEESS.

Le dispositif de VAE de l'APRADIS assure une mission d'information et d'orientation des personnes souhaitant mieux cerner les particularités de la démarche. A cet effet, des réunions d'informations, gratuites, sont organisées au sein des 3 sites de l'APRADIS (Amiens, Beauvais et Laon).

Le calendrier de ces réunions (et l'inscription) est accessible sur www.apradis.eu

Chaque candidat est ensuite mis en relation avec un accompagnateur, qui sera référent tout au long du parcours de VAE.

➔ DÉBOUCHÉS

L'obtention d'une certification, qu'elle se fasse par la voie de la VAE ou par la voie de la formation, offre les mêmes débouchés.

Il est donc possible, suite à l'obtention d'une certification par la VAE, de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle de la certification visée sont systématiquement contactés afin de les aider à envisager la suite de leur parcours, s'inscrivant dans la phase dite « post-jury ».

Des préconisations permettent alors aux candidats d'envisager l'élaboration d'un nouveau livret 2 ou bien de poursuivre leur parcours par la voie de la formation.



CONCEPTION ET OBJECTIFS DE NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Notre conception de l'accompagnement est basée sur une articulation entre temps collectifs et temps individuels. Le candidat bénéficie ainsi d'espaces de réflexion et d'échanges avec d'autres candidats, favorisant une prise de recul sur son cadre d'expérience, et des temps visant une appropriation du référentiel ciblé et de la structuration du livret 2. Chaque parcours prévoit également une phase de préparation à l'entretien avec le jury.

- L'accompagnement se déroulant dans le cadre d'un CONGÉ VAE de 24 heures

Cet accompagnement est à l'initiative du salarié ou s'effectue dans le cadre d'une action proposée par l'employeur.

Coût du parcours : 1 600 €

- L'accompagnement se déroulant dans le cadre d'un DISPOSITIF DE SOUTIEN DE LA BRANCHE (dit DSB)

D'une durée de 106 heures ou 176 heures, cet accompagnement est soit financé par l'OPCO Santé, soit pris en charge financièrement par l'employeur.

Ce parcours se compose d'heures d'accompagnement (36 heures), de mises en situation professionnelles (70 heures) et de sessions formatives (70 heures).

Coût du parcours : 3 348 €

- L'accompagnement se déroulant dans le cadre de l'activation du COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF).

L'accompagnement proposé par l'APRADIS peut être de 24 heures, 30 heures ou 40 heures.

Les personnes intéressées peuvent mobiliser leur CPF afin de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un parcours de droit commun (24 heures) ou bien s'orienter vers un parcours plus long, d'une durée de 30 ou 40 heures.

Coût du parcours de 24 heures : 1200 €

Coût du parcours de 30 heures : 1500 €

Coût du parcours de 40 heures : 2 000 €

- 2 types de « parcours complémentaire post-jury VAE » peuvent également être envisagés suite à une validation partielle de la certification visée afin de déterminer la suite de son parcours, par la VAE ou par la formation : un parcours de 6 heures ou un de 12 heures.

Coût du parcours de 6 heures : 400 €

Coût du parcours de 12 heures : 800 €

PRÉREQUIS

- Avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, d'un an minimum, en rapport avec le diplôme visé.
- Avoir obtenu la recevabilité de son livret 1.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Articulation entre temps collectifs et temps individuels
- Accompagnement à distance possible, après accord de la personne et de son accompagnateur référent
- Entretien d'explicitation
- Mise en situation
- Accompagnement dans l'écriture du livret 2 et à sa soutenance orale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectue par le biais d'un entretien avec un jury, d'une durée de 45 minutes à 1 heure, à partir de la production écrite (le livret 2).



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le dispositif de VAE propose, de manière régulière, des premières situations de travail, favorisant un démarrage rapide des parcours d'accompagnement.

Le candidat doit fournir une copie de la notification de recevabilité et remettre un document attestant du cadre de prise en charge financière de son accompagnement.

ÉQUIVALENCES/PASSERELLES/SUITE DE PARCOURS

Oui, pour certains diplômes.

Merci de prendre contact avec le service de VAE pour plus de renseignements.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Oui, pour certains diplômes.

Merci de prendre contact avec le service de VAE pour plus de renseignements.

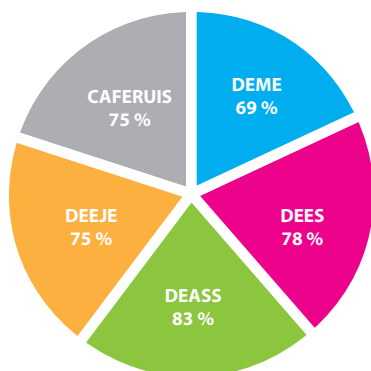
ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à : contact@apradis.eu

INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020, le service de VAE de l'APRADIS a accompagné plus de 150 personnes.

Les taux de validation totale de la certification visée par des candidats accompagnés au sein du dispositif de VAE de l'APRADIS sont de :



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : variable

L'amplitude d'accompagnement est variable. La durée moyenne étant, à titre indicatif, de 10 à 12 mois

Intervenants

Les accompagnateurs du dispositif de VAE sont des professionnels disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la certification visée et maîtrisant les référentiels métiers du secteur social et médico-social. Les accompagnateurs participent à des journées de régulation des pratiques, organisées par le dispositif de VAE de l'APRADIS



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



DÉVELOPPER LES MISSIONS DE COORDINATION

PRÉSENTATION

L'évolution des politiques publiques contribue depuis plusieurs années à transformer le secteur social et médico-social, tant sur le plan structurel que sur le plan culturel. Celle-ci s'illustre au travers de mouvement de désinstitutionnalisation, de personnalisation de l'accompagnement, d'intensification du travail en réseau/ en partenariat, et selon une logique de coopération en équipe pluri- professionnelle. Dans ce contexte, le besoin d'un accompagnement de proximité des professionnels et d'une interface avec les cadres de direction a émergé dans les structures sociales et médico-sociales. La fonction de coordonnateur, aussi appelée «coordinateur», s'est ainsi progressivement développée dans les ESMS. Appréhender les missions de coordination au travers des évolutions de l'environnement, en repérer les contours, les limites et les enjeux et acquérir les méthodes et techniques nécessaires au pilotage de projets collectifs et de service, constituent les finalités de cette formation.

DÉBOUCHÉS

Exercer et renforcer les missions de coordination de projets collectifs, de services au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux.

LIEUX D'INTERVENTION

Les missions de coordination sont exercées par les travailleurs sociaux assurant des fonctions au sein des différents établissements sociaux et médico-sociaux : secteur associatif, public, organismes de protection sociale, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer la démarche de projet dans les établissements.
- Conduire et animer les projets collectifs en mobilisant l'équipe pluri-professionnelle.
- Veiller à la co-construction et la participation des acteurs (internes et externes).



PROGRAMME

1/ La démarche de projet - 35 h

Objectifs opérationnels

- Poser un diagnostic : analyser les besoins.
- Maîtriser la démarche et la technicité du projet.
- Formaliser un projet : définir les objectifs et élaborer le plan d'actions (concevoir, mener évaluer et réajuster).
- Assurer le suivi de la mise en œuvre : accompagner les équipes et garantir la mise en œuvre du projet, évaluer les actions conduites.

Contenu

- L'approche conceptuelle du projet- anthropologie du projet (philosophie, approche historique et cadre légal du projet).
- L'articulation des différents niveaux de projets (projet personnalisé, projet de vie, projet d'établissement, projet d'activité).
- Les différentes étapes de projets diagnostic – identification des besoins – contraintes et limites – étapes du projet – objectifs – moyens – critère d'évaluation.
- Les aspects techniques du projet.

2/ La conduite et l'animation de projet – 49 h

Objectifs opérationnels

- Définir les missions de coordination.
- Identifier la place du coordonnateur au sein de son ESMS.
- Communiquer : recueillir, analyser, hiérarchiser et transmettre les informations utiles au projet.
- Appréhender les techniques d'animation en fonction des étapes du projet.
- Garantir la mise en œuvre du projet d'activité, d'établissement ou de service, les procédures, méthodes et outils institutionnels.

Contenu

- La sociologie des organisations (le pilotage par le projet, la place du coordonnateur
- La communication écrite (méthodes, techniques et outils de communication dans le cadre des écrits professionnels, du compte rendu, du reporting).
- La communication orale et l'adaptation de sa communication (la conduite de réunion)
- Le management fonctionnel.
- La prévention des conflits et la gestion des tensions.



3/ La coopération et la co-construction du projet -21 h

Objectifs opérationnels

- Inscrire le projet dans une dynamique inclusive : Inscrire son action dans le cadre des orientations des politiques sociales qui visent à prévenir les ruptures d'accompagnement des personnes.
- Favoriser la participation de l'utilisateur au projet.
- Repérer, mobiliser les acteurs du projet sur le territoire.
- Associer les acteurs dans l'évaluation des projets et l'amélioration continue de la qualité.

Contenu

- Le contexte environnemental du projet
- Les notions de territoires, partenaires, dispositifs et de réseaux
- Les forces et les limites des acteurs du projet
- La prise en compte de la clinique de l'utilisateur pour favoriser sa participation

✓ PRÉREQUIS

- Être amené dans sa pratique professionnelle à élaborer des projets collectifs.
- Exercer ou envisager d'exercer des missions de coordination (de projets, de services).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques
- Étude de cas
- Mises en situation
- Analyse des pratiques professionnelles
- Accompagnement méthodologique à l'écriture du dossier professionnel
- Préparation à l'oral d'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation « Développer des missions de coordination » est validée sous condition d'assiduité et de réussite à l'évaluation de fin de formation :

- Élaboration d'un dossier professionnel
- Épreuve orale devant jury (10 minutes de présentation et 20 minutes d'échange avec le jury composé de 2 personnes)

Chaque module fait également l'objet d'une évaluation finale, permettant ainsi un parcours personnalisé de formation.

COÛT



1522,50 € nets de taxe pour la formation complète. Soit 14,50 € de l'heure.
Frais d'inscription : 173 €. Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé.



MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'organisation modulaire permet une individualisation des parcours de formation au regard des connaissances et compétences déjà acquises. Chaque module peut être suivi indépendamment l'un de l'autre.

Prochaine formation du 14 octobre 2021 au 18 mai 2022 à Amiens et du 13 juin 2022 au 14 mars 2023

Dossier d'inscription téléchargeable sur www.apradis.eu à renvoyer au plus tard un mois avant le démarrage de la formation.



Intervenants

Cadres pédagogiques, conseillers techniques, directeurs d'établissement, chefs de service éducatif, éducateurs spécialisés, psychologues

ÉQUIVALENCES / PASSERELLES / SUITES DE PARCOURS

Aucune



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à : contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle certification proposée



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 105 h - 3 modules
2 jours par mois



CONTACTS

03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



Module 1 : tuteur de proximité - Les bases
Module 2 : tuteur de proximité - Approfondissement
Module 3 : tuteur référent

PRÉSENTATION

L'alternance dite intégrative est inscrite dans la réglementation de chaque diplôme. Les notions de « site qualifiant » et « d'entreprise apprenante » s'inscrivent, de fait, dans les fondements du processus pédagogique de l'alternance.

Afin de faciliter cette alternance, la branche sanitaire, sociale et médico-sociale dans le cadre de l'accord du 31 mars 2008 prévoit les modalités de mise en œuvre du tutorat dans les établissements du secteur et y a inscrit l'obligation de désignation et de formation d'un tuteur pour encadrer les salariés en contrat de professionnalisation.

Le dispositif de formation est construit sous une forme modulaire facilitant la personnalisation des parcours de formation au regard des besoins du salarié et de l'établissement/service.

Les modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de management de site qualifiant. Cependant, le choix modulaire peut être une option. Dans ce cadre, l'objectif est de développer de nouvelles compétences afin de répondre à un besoin spécifique.

DÉBOUCHÉS

La formation de tuteur (M1 & M2) permet dans un premier temps d'accompagner au sein des établissements et/ou services, les parcours de formation dans le cadre de la professionnalisation des apprenants. La formation de tuteur (M3) permet d'encadrer et de manager une équipe de tuteurs.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Circonscrire et s'appropriier les missions du tuteur.
- Acquérir des outils facilitant l'accompagnement, l'évaluation et la co-évaluation des apprenants dans le cadre des obligations réglementaires.
- Questionner et faire évoluer ses pratiques professionnelles en tant que tuteur visant l'amélioration de l'accompagnement du tutoré.



PROGRAMMES

Module 1 : Tuteur de proximité : les bases - 40 heures

Ce module s'adresse à tous professionnels désirant exercer les fonctions de tuteurs.

- Les évolutions des attendus des diplômes visés et celles du terrain. : l'organisation du parcours.
- Les outils d'accompagnement du tuteuré.
- L'accompagnement du stagiaire dans son évolution.

Module 2 : Tuteur de proximité : approfondissement - 40 heures

Ce module s'adresse prioritairement aux professionnels de niveaux 3 et 4.

- Les différents rôles du tuteur
- Le positionnement et la posture professionnelle
- Le partenariat avec l'organisme de formation
- La notion d'accompagnement : retour sur expériences
- La construction du parcours de formation en partenariat avec les différents acteurs
- Les outils liés à l'accompagnement : livret de formation, restitution d'observations, fiches d'évaluation intermédiaire, finale, etc.

Module 3 : Tuteur référent - 40 heures

Ce module s'adresse aux professionnels intéressés par les fonctions de référent de site qualifiant

- Le développement des compétences managériales, pédagogiques et organisationnelles
- La mise en synergie des différents acteurs de l'équipe tutorale



✓ PRÉREQUIS

L'accès à la formation de tuteur est soumis à certaines conditions :

- être salarié de la branche professionnelle et diplômé du secteur ;
- avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins trois ans ;
- exercer ou souhaiter exercer une fonction tutorale effective auprès de stagiaires en formation initiale, bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation, mais également des personnes en insertion dans l'emploi.

À noter que les titulaires du CAFDES, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS sont dispensés du module 1 « tuteur de proximité : les bases », ainsi que les salariés ayant suivi d'autres formations : formation tuteur référent de la branche, maître d'apprentissage, formateur de terrain.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative.
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme).
- Apports théoriques et méthodologiques
- Atelier d'échanges de pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au sein de chacun des modules, les participants sont amenés soit à construire un outil lié à l'accompagnement du tuteuré, soit *via* des cas pratiques recouvrant les exigences de la formation.

Remise d'une attestation de formation.

€ COÛT

460 € nets de taxe par module.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.



MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fiche d'inscription téléchargeable sur www.apradis.eu, à renvoyer au plus tard un mois avant le démarrage de la formation.

2021

Module 1 : tuteur de proximité ; les bases

Du 30 septembre au 10 décembre 2021

Module 2 : tuteur de proximité ; approfondissement

Du 9 septembre au 26 novembre 2021

Module 3 : tuteur référent

Du 30 septembre au 10 décembre 2021

2022

Module 1 : tuteur de proximité ; les bases

Du 6 janvier au 12 mars 2022



Intervenants

Professionnels du secteur ayant une expérience dans l'accompagnement de tuteuré, formateurs et cadres pédagogiques



VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non



ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :

contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020, 95% des stagiaires se disent satisfaits ou très satisfaits des modules de formation liés au tutorat.



LIEUX DE FORMATION

Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 6 jours

40 h par module



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

PRÉSENTATION

Le maître d'apprentissage est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé par l'apprenti.

La branche professionnelle du secteur social, médico-social et sanitaire a souhaité faire évoluer le dispositif de formation destiné aux maîtres d'apprentissage, afin de garantir une meilleure adéquation de la durée et du contenu de formation avec les besoins des établissements, et une plus forte articulation avec les dispositifs de formation de tuteur.

Deux modules de formation composent dorénavant la formation de maître d'apprentissage :

- Module 1 :
 - « Tuteur de proximité ; les bases », représentant 40 heures
- Module spécifique :
 - « Maître d'apprentissage », représentant 40 heures

DÉBOUCHÉS

Occuper la fonction de « maître d'apprentissage ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le contexte légal et réglementaire de l'apprentissage.
- Appréhender la construction du parcours professionnel dans le cadre de l'apprentissage.
- Transmettre les connaissances et compétences attendues en termes de qualification professionnelle auprès de l'apprenti.



PROGRAMME

Module 1 : Tuteur de proximité : les bases **40 heures**

Ce module s'adresse à tous professionnels désirant exercer les fonctions de tuteurs.

- Les évolutions des attendus des diplômes visés et celles du terrain : l'organisation du parcours.
- Les outils d'accompagnement du tuteuré.
- L'accompagnement du stagiaire dans son évolution.

Module spécifique : « Maître d'apprentissage » **40 heures**

- Le cadre réglementaire et légal de l'apprentissage.
- Les rôles et fonctions des acteurs de l'apprentissage et leur niveau de collaboration (employeurs, apprentis, CFA).
- L'utilisation des outils propres à l'apprentissage.
- L'accompagnement de l'apprenti dans sa recherche d'emploi et la construction de son projet professionnel.



✓ PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent. Et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Ou

- Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

← MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques et méthodologiques
- Atelier d'échanges de pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation

🎯 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre du module 1, les participants sont amenés soit à construire un outil lié à l'accompagnement du tutoré, soit *via* des cas pratiques recouvrant les exigences de la formation.

Dans le cadre du module spécifique, il sera demandé la création d'un outil/support facilitant l'accompagnement de l'apprenti (ex : livret d'accueil à destination des apprentis, outil de mesure et d'évaluation, grille d'entretien de suivi de l'apprenti, document de suivi organisme de formation/lieu d'emploi de l'apprenti).

Les consignes seront présentées et explicitées au démarrage du module.

Remise d'une attestation de formation.

€ COÛT

920 € nets de taxe.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fiche d'inscription téléchargeable sur www.apradis.eu à renvoyer au plus tard un mois avant le démarrage de la formation.
Du 30 Septembre 2021 au 25 Mars 2022.
Du 6 Janvier 2022 au 19 Juin 2022.

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Les professionnels titulaires du CAFDES, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS et autre formation de tuteur sont dispensés du module 1 « tuteurs de proximité : les bases ».

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :
contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le taux de satisfaction est de 100 % sur l'année 2020, à savoir 70 % satisfaits et 30 % très satisfaits.



LIEUX DE FORMATION
Amiens Beauvais Laon



DURÉE : 80 heures,
soit 12 jours
(module 1 + module spécifique)



Intervenants

Conseillers techniques, professionnels accompagnant des apprenants, formateurs et cadres pédagogiques exerçant auprès des filières diplômantes, ayant de surcroît une connaissance effective des obligations et des diplômes des apprentis



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

PRÉSENTATION DU MÉTIER

La fonction d'Assistant de Soins en Gériatrie (ASG) s'inscrit dans « le Plan Alzheimer et maladies apparentées » 2008 – 2012 qui prévoyait dans le cadre de son axe 2 « connaître pour agir », un plan de développement de métiers et de compétences spécifiques liés à la maladie d'Alzheimer.

Le plan Maladies neurodégénératives 2014-2019 et les recommandations de bonnes pratiques (juillet 2014) insistent sur la nécessité de développer les compétences des personnels intervenant auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

L'assistant de soins en gériatrie (ASG) intervient pour aider et soutenir les personnes fragilisées par la maladie, dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie, en établissement ou au domicile de la personne.

DÉBOUCHÉS

Exercer la fonction d'ASG au sein de structures accompagnant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (accueils de jour, PASA, EHPAD, Unités cognitivo-comportementales, SSIAD...).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le respect de la personne.
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées.



PROGRAMME

Formation d'adaptation composées de 5 domaines de formation (DF) qui s'appuie sur un référentiel de formation (annexe 7 de la circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009-195 du 6 juillet 2009) et qui devra permettre aux futurs ASG d'acquérir des savoirs et savoir-faire relatifs à la maladie d'Alzheimer, permettant un accompagnement adapté au regard des référentiels d'activité et de compétences définis dans les annexes 5 et 6 de la circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009-195 du 6 juillet 2009.

DF1 – Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le respect de la personne – 38h30

- La maladie et son évolution : les différents stades de la maladie et différentes démences.
- Les droits de la personne et les devoirs du professionnel.
- Le projet individualisé.
- Le rôle de la famille/de l'aidant.
- La connaissance des réseaux, des différentes structures et des différents services d'accueil.
- Le travail en équipe pluri-professionnelle.

DF2 - Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie - 21h

- La relation d'aide.
- La prévention de l'usure et le recours à l'aide.
- L'accompagnement lors des différents moments de la journée, supports à la relation.
- L'alimentation et l'état nutritionnel.
- La sécurisation de l'environnement et la prévention des accidents domestiques.

DF3 - Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues - 28h

- La vie collective : dynamique de groupe, gestion des relations, gestion des conflits.
- Techniques éducatives et projet d'activité (activité cognitive, motrice, sociale, sensorielle).
- La méthodologie de la démarche de projet/micro-projet.
- L'animation et l'adaptation de la communication.



DF4 - Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé - 28h

- Anatomie et physiologie du corps humain.
- La démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.
- Les signes psychologiques et comportementaux : repérage, compréhension, éléments favorisant et conduites à tenir.
- Les techniques et outils d'évaluation (NPI, MMSE, échelles d'hétéro-évaluation...).

DF5 - Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées - 24h30

- Démarche de soins (protocoles de soins, règles d'hygiène et de sécurité dans les soins).
- Les thérapeutiques non médicamenteuses.
- Quelques notions de pharmacologie.
- Dimensions éthiques (bienveillance, refus de soins, douleurs et soins palliatifs, fin de vie)

PRÉREQUIS

Être titulaire du DEAES, du DEAS, du DEAMP ou du DEAVS et exercer auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Formation alternant méthode pédagogique active et interrogative
- Formation synchrone (en présentiel ou classe virtuelle) et asynchrone (notamment par l'accès aux supports pédagogiques *via* une plateforme)
- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse des pratiques professionnelles
- Élaboration d'outils
- Études de cas
- Mise en situation

 **COÛT**

1540 € nets de taxe.

Une remise de 20 % est accordée en cas de financement personnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz et/ou étude de cas pour chaque domaine de formation.
Un écrit succinct présentant un accompagnement en tant qu'ASG fera l'objet d'une présentation orale en fin de formation.
Remise d'une attestation de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fiche d'inscription téléchargeable sur www.apradis.eu à renvoyer au plus tard un mois avant le démarrage de la formation.
Session ASG 2022 : du 04/10/2021 au 20/05/2022
Session ASG 2023 : du 06/10/2022 au 26/05/2023

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS

Des formations courtes de développement des compétences permettent d'approfondir certains sujets (la coopération avec les aidants familiaux, la sexualité des personnes dépendantes, l'accompagnement à la fin de vie...).

ACCESSIBILITÉ

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, nous écrire à :
contact@apradis.eu



INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2020, 100% des participants déclarent être très satisfaits et recommandent de suivre une formation proposée par l'APRADIS.



LIEU DE FORMATION
Amiens



DURÉE : 140 h de formation,
soit 20 jours à raison
de 2 à 3 jours par mois



Intervenants
Aide-soignants,
psychomotriciens,
psychologues
spécialisés en
gérontologie,
ergothérapeutes,
assistants de
service social,
diététiciens...



CONTACTS
03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



FORMATIONS COURTES MISES EN PLACE À LA DEMANDE

Intitulé de la formation	Durée	Coût net de taxe
Les démarches et outils institutionnels		
Comprendre les enjeux de l'écriture professionnelle en travail social pour développer les compétences scripturales	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Concevoir et mettre en œuvre les projets personnalisés : réinterroger les pratiques professionnelles à l'aune de la nomenclature SERAFIN-PH	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Du génogramme au géosociogramme : un outil d'aide à la compréhension des modèles familiaux	28 h 4 jours	4300 €/en intra
Comprendre et prévenir la radicalisation	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
L'animation des activités éducatives : pratiques, projets, perspectives	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Construire des modalités de participation qui favorisent le développement du pouvoir d'agir	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Écrire le travail, écrire sa pratique	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Éthique et déontologie en travail social	14h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
Les fonctions d'encadrement		
L'évolution des politiques publiques dans le champ du handicap : quels impacts sur les organisations et les pratiques professionnelles ?	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Le pilotage par la démarche qualité : rendre lisible son action et créer une culture partagée	28 h 4 jours	4300 €/en intra
La réponse aux besoins des publics		
La prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées	14 h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
La promotion d'une culture de la bientraitance	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
L'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
L'identification des besoins et les réponses adaptées aux personnes handicapées vieillissantes	14 h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
L'accompagnement de la fin de vie et la gestion du deuil en établissement	14 h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
Accueillir la parole de l'enfant : transmettre sans dénaturer	14 h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
L'initiation à l'art-thérapie	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Les troubles addictifs : les repérer et les comprendre pour faciliter l'accompagnement de la personne	21 h 3 jours	675 €/en inter 3225 €/en intra
Les formations en direction des aidants		
Professionnel/aidé/aidant : comment coopérer au quotidien ?	14h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra
Aidant : développer son pouvoir d'agir par une meilleure compréhension du paysage médico-social	14h 2 jours	450 €/en inter 2150 €/en intra

FORMATIONS À LA CARTE

Soucieux de répondre à l'ensemble des besoins de formation, y compris des besoins collectifs, nous proposons également des formations ajustées aux spécificités des ESMS et de leur organisme gestionnaire.

CONTACTS

03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



LES ESPACES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'APRADIS propose aux professionnels des établissements sociaux, médico- sociaux et sanitaires, la mise en œuvre d'un espace d'analyse clinique de la pratique professionnelle qui, sous un prisme bienveillant dépourvu de jugement de valeur, veille à contribuer au développement des compétences relationnelles des professionnels.

Cet espace tiers, contenant, a pour vocation de permettre aux professionnels de développer leurs capacités à verbaliser leurs actes et, de fait, d'analyser leurs pratiques et surtout de donner du sens et de la cohérence dans le cadre des interventions auprès des publics accompagnés.

Le dispositif d'analyse de la pratique proposé est entendu comme toutes interventions au sein d'un groupe de professionnels recouvrant un exercice d'accompagnement, de valorisation et de promotion de la personne, de ses projets dans l'ensemble de ses dimensions.

L'analyse de la pratique repose par ailleurs sur la compréhension, l'observation de situations empiriques et ce, tant dans la sphère éducative, pédagogique que du soin.

La finalité étant de donner au-delà du sens, de la cohérence dans le cadre des accompagnements dispensés en favorisant l'expression des regards pluriels.

PUBLIC

Professionnels exerçant dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

LIEU

Les ateliers peuvent être animés en intra et/ou en inter-établissement.



LES OBJECTIFS POUR LES PROFESSIONNELLS...

- Favoriser l'écoute et l'expression de différents points de vue, des émotions tout en mettant l'accent sur les capacités et ressources individuelles et/ou collectives.
- Faciliter la mise en mots des problématiques inhérentes aux personnes, professionnels résultant de l'accompagnement (éducatif, pédagogique, soin).
- Identifier les liens entre des éléments pluriels.
- Développer un ou des questionnements et une posture d'introspection afin d'améliorer sa pratique (rapport à soi, rapport à l'autre).
- Permettre la construction de savoirs et savoir-faire.
- Amener à la formulation d'hypothèses et / ou à changer d'angle en termes d'approche, d'accompagnement et de soins.



Intervenants

Psychologues
et/ou
professionnels
formés
et expérimentés
dans cet exercice

...POUR L'ÉQUIPE

- Favoriser l'appréciation, l'appropriation collective de pratiques professionnelles.
- Développer la coopération, l'entraide et la cohérence des pratiques professionnelles (stratégies collectives, etc.).
- Mettre en commun une synergie de savoirs, savoir-faire et de savoir-être.
- Donner du sens et accompagner l'équipe et les professionnels dans une dynamique de changement.



PRINCIPES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES



- La confidentialité et la discrétion sont de rigueur dans cet espace.
- Chacun doit pouvoir verbaliser librement.
- L'écoute est partagée.
- La règle de bienveillance est de rigueur, sans jugement aucun.
- L'assiduité est attendue, autant que possible au regard des obligations de chacun.



LA CONSTITUTION DES GROUPES

Ces temps sont composés d'un nombre n'excédant pas 12 professionnels maximum et ce, quelles que soient leurs professions et/ou qualifications.



LA TEMPORALITÉ ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES

- La durée d'une séance est de 3h maximum.
- La fréquence des séances et leur nombre sont à déterminer conjointement conjointement entre l'établissement et/ou service et l'APRADIS.



COÛT

Le coût est modulable au regard du nombre de séances et de groupes demandés.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



LES ATELIERS D'ANALYSE DE LA PRATIQUE MANAGÉRIALE

- *Vous recherchez un espace dans lequel vous pouvez échanger avec des personnes confrontées aux mêmes problématiques et enjeux que vous ?*
- *Vous souhaitez réinterroger votre pratique et expérience managériales ?*
 - *Vous avez à faire face à des situations managériales complexes ?*
 - *Vous recherchez des espaces de réflexion et d'élaboration ?*

Les ateliers «analyse de la pratique managériale» : une réponse à vos besoins

L'APRADIS vous propose un espace permettant de verbaliser des problématiques professionnelles et d'élaborer, par le biais d'un travail de groupe construit autour d'un animateur, des hypothèses et/ou pistes de résolution des problématiques managériales. Il s'agit d'un groupe d'échange, de partage sur le management, qui repose sur les expériences et exercices de chacun visant par l'introspection collective, la professionnalisation.

C'est un travail qui se situe à l'interface de l'accompagnement de type coaching et de la formation. Ces ateliers ont pour finalité l'amélioration des compétences et postures managériales en s'appuyant sur l'expertise conjointe de pairs et de l'animateur.

OBJECTIFS

- permettre aux cadres/directeurs de sortir de la situation d'isolement liée à la fonction de direction ;
- construire à partir de la récurrence des rencontres, une situation de liberté d'échange et de confiance entre les participants ;
- échanger sur les situations complexes et singulières posées par chaque contexte institutionnel, sous la responsabilité des cadres/directeurs ;
- analyser à partir de situations concrètes exposées les enjeux, les jeux de pouvoirs, les stratégies et les rapports de force en place ;
- analyser son propre positionnement stratégique, tactique et opérationnel au regard de l'analyse du contexte ;
- élaborer, à partir des échanges mutuels et de l'expertise de chacun, une réflexion stratégique au service des projets et des objectifs des participants.

Il s'agit d'engager une démarche réflexive en continu à partir de situations managériales vécues afin de développer des stratégies de management appropriées au contexte.

MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

Chaque participant fait état d'études de cas, de situations qu'il souhaite analyser. L'animateur des ateliers identifie, à partir des situations, les thématiques à analyser et à mettre en débat. L'atelier se construit à partir de la mise en questionnement des thématiques. Les situations sont abordées par une approche systémique prenant en compte toutes les composantes. Les situations proposées font l'objet d'une analyse partagée en veillant à identifier les postures, les ressentis des participants. Cette analyse se solde par des recommandations et/ou préconisations. Chacun est acteur de l'atelier et contribue à l'analyse de la situation présentée.



CONTENU

- le management par le prisme des risques psychosociaux
- la communication interprofessionnelle
- l'accompagnement au changement
- la gestion des conflits
- la motivation des équipes
- la conduite des entretiens individuels d'évaluation
- les différents modes de management
- la conduite et l'animation des réunions...



PRINCIPES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES



- confidentialité, discrétion, voire secret
- libre expression
- écoute partagée
- bienveillance...



L'INTERVENANT ET SON RÔLE

Professionnel cadre de direction, ayant une expertise du secteur et une expérience dans le management d'équipe d'encadrement, de direction ainsi que dans l'exercice de coaching.

L'intervenant peut être amené, au regard des besoins à apporter des éléments méthodologiques, théoriques et pratiques.



COÛT

Coût : 550 € nets de taxe la séance. Soit 3300 € nets de taxe pour 6 séances.



Intervenants

Professionnels
formés
et expérimentés
dans cet exercice



PUBLIC CONCERNÉ ET MODALITÉS

6 à 8 professionnels maximum pourront constituer cet atelier d'analyse de pratique managériale.



CALENDRIER

Construit en fonction des demandes des commanditaires.



LIEU

Les ateliers peuvent être animés
en intra et/ou inter-établissement



DURÉE : Les ateliers durent 3 heures. Le rythme proposé est d'un atelier par mois sur une période de 6 séances renouvelables au regard des besoins.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



LA RÉGULATION D'ÉQUIPE

PRÉSENTATION

La régulation d'équipe vise l'amélioration de l'organisation du travail en veillant à l'identification des perceptions et représentations plurielles des professionnels afin de circonscrire les conflits et/ou sources de conflits. La régulation a pour finalité de permettre la restauration et la coopération inter-professionnelle au sein des établissements sociaux et/ou médico-sociaux ou encore sanitaires.

Il s'agit d'identifier les problématiques de « l'équipe », les individualités qui la composent, les relations inter-personnelles et inter-professionnelles afin de favoriser l'accompagnement au changement, l'organisation du travail, ou encore la communication et ses différents canaux.

Le temps de régulation proposé permet donc de créer et/ou de recréer un espace ou la parole peut être amenée à manquer, ayant comme conséquences, l'usure, la distanciation professionnelle, le découragement, la charge émotionnelle négative, la frustration et ayant parfois des conséquences visibles ou non visibles sur la qualité d'accompagnement des personnes accueillies et/ou accompagnées.

OBJECTIFS

- Comprendre la et/ou les situations de tension.
- Permettre la verbalisation des émotions.
- Appréhender des pistes de travail permettant la résolution des conflits.
- Recentrer les responsabilités professionnelles.
- Développer une vision systémique et holistique.

CONTENU

1 - La compréhension des situations et des problèmes

- Recentrer les propos et les échanges par la prise de conscience des actes
- Recentrer les propos par le biais de l'équipe qui vit et subit la situation de tension

2 - La résolution des problèmes

- Responsabiliser les actes au regard de l'exercice attendu
- Permettre à l'équipe d'être porteuse d'une dynamique positive
- Favoriser la bienveillance et l'entraide interprofessionnelle
- Construire des hypothèses et/ou pistes d'améliorations

✓ CONDITIONS

La méthodologie proposée repose sur le développement du pouvoir d'agir visant à permettre aux professionnels d'être conscients de l'exercice attendu et de s'inscrire dans les missions qui leur sont confiées.

Il est à noter que la régulation d'équipe peut être portée par tout membre de « l'équipe ».

Certaines conditions doivent être posées :

- la libre expression des perceptions, représentations, frustrations...
- le respect de l'autre.

⌚ DURÉE DES TEMPS DE RÉGULATION

3 heures, à raison de cinq à six séances par session d'interventions déclinées de la manière suivante :

- 4 à 5 séances de 3 heures réalisées auprès des professionnels ;
- 1 séance de 3 heures réalisée avec les professionnels et la direction afin de mettre en œuvre les pistes d'amélioration.

Un bilan est réalisé au terme des 5 séances, validé par les professionnels et transmis à la direction avant la dernière séance.

👤★ LE RÔLE DE L'INTERVENANT

Professionnel de l'Analyse des Pratiques Managériales et de la Régulation ayant une connaissance fine du secteur social et médico-social ou encore sanitaire.

L'intervenant veillera :

- à la cohésion du groupe,
- à la verbalisation des émotions,
- à fédérer les individualités,
- à mettre en synergie la somme des individualités,
- à permettre l'entraide,
- à la qualité des échanges interprofessionnels,
- à la construction du sentiment de l'esprit d'équipe...

COÛT

€ 550 € la séance
Soit un total pour 6 séances
de 3 300 € nets de taxe



CONTACTS

03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ESMS

VERS UNE TRANSFORMATION DE L'OFFRE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DANS UN CONTEXTE LIÉ À LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire exceptionnelle liée au coronavirus que nous avons traversée a bouleversé les repères du système sanitaire, économique et social, et les choix collectifs qui les sous-tendaient. Elle a marqué et marquera durablement le fonctionnement des établissements et services, menacé les priorités en surprenant les décideurs, notamment en modifiant les pratiques, restreignant leur temps de réaction face à cette nécessité de constamment s'adapter à l'incertitude, générant du stress ainsi que des résistances profondes. Comme toutes les entreprises, les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ont géré dans l'urgence les répercussions de la crise sanitaire sur leurs organisations et leurs activités.

Si cette période est génératrice d'incertitude et de grand « chamboulement », cette crise a aussi révélé les éléments de résilience qui commencent à faire leur apparition selon les individus et les contextes organisationnels. Ceux-ci se manifestent par des capacités d'adaptation, de créativité, d'innovation, de réactivité de tous les acteurs dans un contexte qui s'est révélé très anxiogène, tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées. Ces dernières ont d'ailleurs très souvent dévoilé des ressources insoupçonnables dont les professionnels ont su se saisir pour adapter des modalités d'accompagnement.



Intervenants

Conseillers techniques
et/ou consultants,
psychologues



Publics visés

Cadres, professionnels
de l'accompagnement,
aidants, personnes
accompagnées

UN CONTEXTE GÉNÉRATEUR DE CHANGEMENTS

Ce contexte a généré des changements dans les ESMS, des changements imprégnés de bonnes pratiques qu'il serait intéressant de valoriser afin de les inscrire dans la durée, comme l'indique le rapport de la HAS relatif à la COVID-19¹ dans lequel il est préconisé de :

- formaliser des fiches de retours d'expériences co-construites avec les personnes accompagnées et alimentées par ces dernières ;
- tirer un bilan des changements identifiés (points positifs et négatifs, en s'appuyant notamment sur les retours d'expériences des personnes accompagnées) ;
- définir les actions nouvelles qui ont vocation à s'inscrire sur la durée. Les consolider et les valider dans le cadre d'une concertation avec les différentes parties prenantes.

A l'aune de ces premiers éléments d'analyse, nous partons ici d'un double postulat. D'une part, la pandémie va accentuer une évolution dans la manière de concevoir les accompagnements et, d'autre part, elle va accélérer la nécessité pour les établissements et services de repenser leur offre.

¹ «Les mesures barrières et la qualité du lien dans le secteur social et médico-social»

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'APRADIS

Dans ce contexte, l'APRADIS souhaite proposer un accompagnement post-crise de la résilience individuelle et collective des professionnels en quatre séquences, basé sur une méthodologie à la fois souple et rigoureuse dont la finalité est la capitalisation des nouvelles pratiques professionnelles.

Les objectifs

- Permettre la dédramatisation du retour au travail.
- Accompagner les émotions (si besoin), l'expression des émotions vécues par les professionnels/agents et prendre du recul par rapport à la situation de crise.
- Identifier la sphère des angoisses exprimées ou non.
- Identifier les ressources individuelles et collectives.
- Identifier les bonnes pratiques, les initiatives positives et les points de vigilance.
- Renouveler l'offre de service.
- Prendre en considération la question de la crise sanitaire dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

SÉQUENCE 1

Identifier les besoins

En amont de l'accompagnement et afin d'adapter notre offre au plus près des besoins, une rencontre avec les cadres de direction est proposée et un questionnaire à destination des équipes pluriprofessionnelles est mis en œuvre.

L'analyse des questionnaires permettra d'identifier les orientations stratégiques à retenir par et avec les directions et les attentes et besoins des équipes.

SÉQUENCES

ÉTAPES

MÉTHODOLOGIE

SÉQUENCE 1

Identifier les besoins

SÉQUENCE 2

Dire et dépasser la crise sanitaire

SÉQUENCE 3

Adapter et renouveler son offre de services

SÉQUENCE 4

Formaliser

Questionnaire

Rencontre direction

Étape 1



Étape 2



Étape 3



Étape 4



Étape 5



Capitalisation

Pratiques nouvelles

Offre nouvelle

ENTRETIEN

Entretien individuel
Temps d'écoute

Accompagnement à l'explicitation des pratiques

Diagnostic

Analyse via MOFF

Plan d'actions

RÉDACTION

SÉQUENCE 2

Dire et dépasser la crise sanitaire au travail

Dans la volonté d'accompagner au mieux les professionnels, l'APRADIS propose la mise en œuvre d'un temps singulier permettant la mise au travail autour de réflexions plurielles que sont, la peur, l'angoisse, les angoisses, les traumas, voire les situations post-traumatiques.

Notre postulat est que s'ouvre l'opportunité d'inciter les individus, les collectifs à préserver et à renforcer leur « meilleur moi possible » découvert au cours de cette crise. Aidons-les à s'en saisir à leur bénéfice et à celui des systèmes dans lesquels ils évoluent.

Différentes questions entre en résonance, à savoir :

- le retour à une situation normale : l'avant/l'après
- le retour au sein de l'établissement : à chacun sa résilience
- le retour auprès des collègues : la confiance
- le retour auprès des personnes accompagnées : la distance

Nous connaissons la capacité d'un collectif à faire face. Nous observons que parler, se parler, est essentiel pour accéder à la représentation mentale des situations à fort impact émotionnel et que la communauté des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social dispose de nombreuses forces inhérentes aux métiers du soin et de la relation d'aide.

Objectifs

Nous proposons de coordonner et de faciliter des temps d'échanges structurés au sein d'organisations sanitaires et sociales, ayant pour objectifs :

- de construire la résilience en favorisant la relation de proximité entre les personnels soignants et non soignants au bénéfice des personnes vulnérables ;
- de se mettre à l'écoute de chacun et de la valeur de chacun, de la capacité du groupe à faire face ;
- d'accueillir et d'accompagner les éventuels deuils qui n'auraient pu être décemment engagés, les situations de souffrance, de parler de la mort ;
- de transformer les peurs en discernement et en courage collectif.

Afin d'appréhender le retour des professionnels et de permettre à chacun de pouvoir librement exprimer, verbaliser ses émotions, deux étapes sont proposées :

- la première, individuelle, permettra d'appréhender les situations et représentations ou problèmes quant au retour au sein de l'établissement, de la sphère groupale que sont les collègues, de l'institution et, *in fine*, auprès des personnes accompagnées. (Sur la base du volontariat, ce temps est organisé en amont de la formation) ;
- la seconde, collective, permettra d'étayer les points-clés de la symptomatologie propres aux traumatismes et aux syndromes post-traumatiques (PTSD, Cf. DSM V).

Programme

- Déconstruction des représentations et construction d'un langage commun

- Différencier le stress du trauma.
- Appréhender et comprendre les mécanismes neuro-végétatifs.
- Identifier les critères de l'état de stress post-traumatique.
- Définir la sphère des angoisses polymorphes, les phobies, les peurs, la charge psychique, etc.

- L'impact du stress et/ou du trauma sur les comportements

- La gestion des ressources émotionnelles.
- Du normal au pathologique.
- Les conséquences physiques et psychologiques sur la personne : la régression, l'apathie, l'asthénie, etc.
- La place de l'équipe et de l'institution : ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

- La posture professionnelle : l'avant - l'après

- Construire et/ou se reconstruire avec de nouveaux gestes.
- Capitaliser les nouvelles pratiques professionnelles.
- Mesurer l'impact du soutien social sur l'état de stress post-traumatique.
- Passer de la barrière des gestes aux gestes professionnels : recentrer la place de la personne accueillie.

Démarche et outils

- Entretien
- Démarche d'explicitation, retour d'expérience
- DSM-5
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Il sera proposé aux professionnels un cas pratique permettant d'appréhender les connaissances résultant de l'apport de la formation, ainsi qu'une projection sur ce que celle-ci aura permis en termes de posture.
- Dans le cadre du bilan de la demi-journée, il sera demandé aux professionnels de mesurer ce qui aura changé entre les deux périodes (avant formation/après formation) quant à l'accompagnement des personnes.

Durée

- 1 heure d'entretien individuel (non obligatoire)
- 2 jours de formation et une demi-journée pour un bilan à 2 mois

SÉQUENCE 3

Adapter et renouveler son offre de service

LES TROIS ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. Réalisation d'un diagnostic : les principes de l'action sociale et médico-sociale à l'épreuve de la crise

- Rappeler les principes-clés : la prise en compte de la parole de la personne, l'assurance d'une co-construction des projets et décisions, le maintien des liens sociaux.
- Élaborer un état des lieux de l'adaptation des pratiques, des organisations pendant et après le confinement.
- Identifier des thématiques nécessaires à l'adaptation et à la révision de l'offre de service, notamment en questionnant l'implication des personnes « vulnérables » lors de cette crise.
- Retranscrire des constats et questionnements dans une matrice MOFF (menaces, opportunités, forces et faiblesses) dans l'objectif de circonscrire le « champ des possibles » d'une adaptation et d'une inscription d'une nouvelle offre.

2. Analyse *via* la matrice MOFF et traduction en propositions d'actions à partir de thématiques impactées par la COVID-19 :

- Présenter l'outil.
- Principales thématiques : les nouvelles coopérations territoriales, les nouvelles modalités d'accompagnement (à distance, à domicile), la place du numérique dans l'accompagnement, la place des aidants, le travail avec les familles, les droits des personnes à l'épreuve de la COVID-19, la dualité protection / autonomie, l'autodétermination des personnes vulnérables, la préservation des liens sociaux, l'accompagnement au deuil.

3. Plan d'actions pour une offre renouvelée à l'aune de la COVID-19

- Co-construire des « fiches action » avec les professionnels, les aidants et les usagers

SÉQUENCE 4

Formaliser

- Rédiger le nouveau projet d'établissement ou de service, une charte de bientraitance, un guide de bonnes pratiques, un document unique d'évaluation des risques psychosociaux (DUERP)...



Outils

Brainstorming
/ Retours
d'expérience /
Vidéos / Diaporama
/ Recommandations
HAS / Matrice
MOFF/ Fiches
actions



Durée

3-4 jours
(modulable en
fonction de la
demande des
établissements)



CONTACTS

03 22 66 33 99
contact@apradis.eu



ÉLABORER SON PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE PÔLE DANS UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE

LES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

- Le cadre du projet d'établissement/de pôle

La notion de projet est devenue l'une des pierres angulaires contribuant à façonner le secteur social et médico-social. Nous partons du principe que le projet est une anticipation du futur en fonction de sa connaissance et/ou de l'interprétation du présent. Il est une projection réfléchie et méthodique de l'action.

Depuis la loi du 2 janvier 2002, le projet d'établissement ou de service est exigible dans toute structure sociale ou médico-sociale (article L 311-8 du CASF) : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement... ».

Il constitue la traduction concrète de la mission confiée à la structure, en termes de finalités, d'objectifs et de moyens concourant à la définition d'un service à rendre dans un contexte dont un schéma territorial dessine les contours.

De la procédure d'autorisation (appel à projets) à sa régulière réactualisation pour suivre l'évolution des besoins et des modes d'intervention, le projet d'établissement ou de service définit les interventions en direction des personnes accueillies ou accompagnées. Il est prévu qu'il soit établi pour une durée maximale de cinq ans.

- Le virage inclusif

Le virage inclusif, qui représente en quelque sorte le point nodal de toutes les réformes en cours et à venir (SERAFIN-PH, RAPT, révision de la nomenclature des établissements, etc.), est sans aucun doute venu renforcer la place du projet d'établissement/de pôle, en tant qu'outil de pilotage stratégique de l'action. Le projet d'établissement/de pôle se présente alors comme un véritable document fédérateur en ce sens qu'il définit le cadre de l'action, qu'il permet à chaque professionnel de repérer le sens de son action et sa place au sein de l'organisation, et enfin, d'appréhender et d'anticiper les évolutions du secteur.

- La transformation de l'offre

Le mouvement de transformation de l'offre a pour objet de permettre « toute action visant à la rendre plus inclusive, plus souple, et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles » (Cf. circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes). Dès lors, il s'agit de « passer d'une logique de réponse aux besoins définis par les pouvoirs publics, les établissements, à une logique de réponse aux attentes qui sont exprimées par les personnes dépendantes. » (Cf. déclaration de Marie-Anne MONTCHAMP, présidente de la CNSA, en avril 2018).



FAIRE DE SON PROJET D'ÉTABLISSEMENT / DE PÔLE UN SUPPORT DYNAMIQUE

- Générer de l'intelligence collective / construire un modèle d'organisation intelligente - apprenante

Dans ce contexte de mutation globale, l'APRADIS propose un accompagnement pour élaborer et piloter un projet d'établissement/de pôle et l'articuler avec les évolutions citées ci-dessus. En l'espèce, il s'agit d'avoir une lecture intelligente de la nomenclature des besoins (bloc 1 SERAFIN-PH) en fonction de la spécificité de l'établissement et du territoire dans lequel il se trouve. Dès lors, ce travail d'analyse est un préalable indispensable pour que les ESMS puissent se positionner quant aux prestations qu'ils peuvent fournir (bloc 2 SERAFIN-PH).

Afin de garantir la participation de l'ensemble des acteurs, nous proposons un comité de pilotage et/ou un groupe de travail représentatif des métiers et des services (éducatif ; thérapeutique ; administratif ; personnel de nuit ; etc.). La représentation de l'association, des personnes accueillies/accompagnées et de leurs familles fait l'objet d'une concertation entre la direction et l'intervenant de l'APRADIS.

- Animer son projet d'établissement/de pôle

Tout au long de la démarche, un intervenant animera les différents espaces mis en place.

Son rôle consistera en :

- l'animation des différentes instances prévues ;
- la gestion de la présente méthodologie de projet ;
- la formation des différents participants à la méthodologie, aux éléments juridiques et conceptuels des différents sujets travaillés ;
- l'harmonisation et la mise en lien des différents écrits produits.

- Dynamiser son projet d'établissement/de pôles : les « fiches projets »

Le projet d'établissement sera élaboré sous la forme de « fiches projets » indépendantes et centralisées dans un seul et même document. Ce type d'outil a pour ambition de balayer l'ensemble des thématiques attendues par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles mais aussi d'intégrer les évolutions susceptibles d'impacter le fonctionnement d'un établissement.

Il s'agit ici de construire un outil dynamique que les équipes pourront facilement mobiliser tant en interne qu'à l'externe.



★ **Les intervenants de l'APRADIS sont qualifiés et expérimentés** dans le champ de l'ingénierie sociale. Ils sont choisis en fonction de la spécificité de l'établissement et/ou service et assurent les modalités pratiques du déroulement de la démarche. Leur formation et leurs compétences sont mises à jour régulièrement.



PUBLIC

Cadres des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu

La recommandation de bonnes pratiques, intitulée « **Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service** » (décembre 2009) insiste sur la dynamique de cet outil comme référence à destination de l'ensemble des acteurs.



Au regard des éléments précisés dans la recommandation de bonnes pratiques professionnelles, le projet permet de :

- 1 – projeter une image** : décrire l'existant, l'organisation actuelle, la population accueillie, le plateau technique en place, etc ;
- 2 – se projeter dans l'avenir** : au regard des constats, des résultats de l'évaluation interne ; il s'agit ici de pouvoir anticiper les évolutions organisationnelles et celles de la population accueillie ;
- 3 – projeter le chemin à parcourir** : une fois les deux premiers niveaux réalisés, il s'agit ici de décrire les étapes à mettre en œuvre et ce notamment *via* un plan d'amélioration continue de la qualité.



ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE QUALITÉ

De l'évaluation interne au suivi du plan d'actions

La démarche qualité qui s'est imposée dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) depuis une quinzaine d'années ne se résume pas qu'à la seule réalisation de l'évaluation interne.

La mise en place d'une politique de démarche qualité peut permettre une forme de management participatif dans les ESMS en mobilisant et en valorisant l'expertise des acteurs, et ce afin de produire une intelligence collective. Ainsi réfléchi, comme fil conducteur du fonctionnement institutionnel, le management par la qualité ouvre les voies pour concevoir et porter une éthique partagée.

L'APRADIS accompagne depuis 20 ans les ESMS dans la mise en œuvre de leur démarche qualité. Les interventions que nous réalisons se veulent être les plus adaptées possibles aux attentes tout en veillant à s'articuler avec les obligations légales et les enjeux internes et externes.

Nous considérons que la démarche qualité par « projet » requiert aujourd'hui la mise en place d'une démarche qualité de 2^{ème} génération dont l'ambition est d'articuler et de mettre en cohérence l'ensemble des obligations et des projets (GPEC ; DUERP ; résultats des évaluations ; etc.).

CONDUIRE SON ÉVALUATION INTERNE AVEC L'OUTIL EN LIGNE AGEVAL...



Doté de référentiels distincts (handicaps ; personnes âgées ; Protection de l'Enfance), AGEVAL permet d'apprécier la valeur des pratiques professionnelles et des organisations en lien avec les exigences réglementaires et avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (www.ageval.fr).

Ce support numérique permet de gagner en efficacité (édition automatique du rapport ; élaboration automatique du plan d'amélioration ; suivi du PACQ ; traitement des enquêtes de satisfaction ; etc.).

Cet outil ouvre de nombreuses possibilités d'accompagnement :

- réaliser son évaluation interne complète : AGEVAL est un outil qui aborde l'ensemble des thématiques concernées (droits des personnes ; management stratégique ; qualité et cadre de vie ; etc.) ;
- réaliser son évaluation interne partielle : l'APRADIS propose une intervention ciblée afin d'interroger des thématiques spécifiques que les directions des ESMS souhaitent mettre en lumière ;
- dispenser des formations action de « référent(s) qualité » : formations qui permettent d'inscrire l'établissement ou le service dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.



Contactez-nous pour un devis personnalisé.

PROPOSER UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION INNOVANTE

L'APRADIS propose des interventions « à distance » par le biais de l'outil AGEVAL. Dans ce domaine, les possibilités sont également nombreuses : AGEVAL étant un référentiel en ligne, la simple connexion à l'outil permet d'accéder en simultané à son contenu. En conséquence, il est possible d'organiser une méthodologie par le biais de visioconférences, de conférences téléphoniques, de séances d'accompagnements formatifs, etc.

... ET PERSONNALISÉE

L'APRADIS est garante de la participation de l'ensemble des acteurs par la mise en place de diverses instances :

- un groupe de pilotage dédié à la qualité ;
- des groupes thématiques composés de professionnels ;
- un groupe d'utilisateurs ;
- un groupe de représentants légaux ;

La méthodologie peut par ailleurs être exclusive à un ESMS ou au contraire s'inscrire dans une démarche mutualisée. .



CONTACTS

03 22 66 33 99

contact@apradis.eu



Intervenants

Un chef de projet garant du bon déroulement de la démarche (respect du calendrier, de la méthodologie, etc.). Il est aussi l'interlocuteur de l'établissement ou du service.

Une équipe de conseillers techniques.

Les intervenants de l'APRADIS sont qualifiés et expérimentés dans le champ de l'évaluation. Ils sont choisis en fonction de la spécificité de l'établissement et/ou service et assurent les modalités pratiques du déroulement de la démarche. Leur formation et leurs compétences sont mises à jour régulièrement.

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION ET FAIRE VIVRE SA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité est un processus comprenant différentes étapes inscrites dans un cycle temporel : l'évaluation interne ; le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et l'évaluation externe.

Le PACQ est la pierre angulaire de la politique qualité d'un établissement ou d'un service. Il est l'outil central permettant de consigner les résultats et options retenues faisant suite aux évaluations internes et externes.

L'APRADIS accompagne les acteurs dans la conception de leur PACQ. Cette élaboration peut tout aussi bien être articulée en concomitance avec la réalisation de l'évaluation interne qu'être réalisée indépendamment.

La vision de cohérence et d'efficacité recherchée par l'APRADIS dans ses propositions d'intervention fait que le PACQ peut s'articuler avec l'ensemble des outils institutionnels requis (projet d'établissement révisé annuellement ; actualisation du Document Unique des Risques Professionnels (DURP) ; révision/évolution des outils de la loi 2002-2 ; actualisation des fiches de fonction ; etc.). L'outil AGEVAL facilite sa conception et son suivi.

L'APRADIS accompagne les équipes dans la formalisation de leur PACQ (formulation des actions correctives suite aux évaluations ; inclusion des indicateurs de performance ; conception d'un calendrier pertinent ; etc.), mais également dans son suivi (interventions quelques jours par an pour effectuer un point sur les avancées réalisées ; ajustements des objectifs en lien avec l'évolution des politiques publiques ; etc.). Celui-ci peut se faire en présentiel ou à distance.



LE PAPICATH COMPENSER LES DIFFICULTÉS LIÉES AU HANDICAP EN SITUATION DE FORMATION : COMMENT ?

PUBLIC

Le Plan d'Adaptation Pédagogique Individuel dans le cadre du Cours de formation de l'Apprenant Travailleur Handicapé (PAPICATH) est accessible aux personnes en situation de handicap, en formation, qui rencontrent des difficultés...

Mais également aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap en formation qui ont besoin d'un soutien adapté...

PRÉREQUIS

- Être bénéficiaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et être inscrit dans un parcours de formation professionnelle.

OBJECTIFS

- Permettre à un apprenant d'accomplir son parcours de formation dans les conditions optimales.
- Compenser les écarts entre les prérequis et les attendus en mesurant l'impact de la situation de handicap dans le processus de formation.

MISE EN ŒUVRE

Le PAPICATH permet la mobilisation de 100 heures de soutien, par apprenant, par année scolaire, à hauteur de 35 € par heure.

Le PAPICATH doit être mis en œuvre par l'organisme de formation qui accueille l'apprenant.

L'organisme de formation peut se faire accompagner par Avenir Pro ou l'APRADIS pour la construction du plan d'adaptation

Les modalités d'accompagnement :

- une rencontre avec l'apprenant et l'équipe pédagogique afin de définir les besoins ;
- une aide à l'élaboration du plan pour établir les préconisations de compensation ;
- un suivi de la mise en œuvre en effectuant un bilan intermédiaire et un bilan final.

LES ACTIONS

ADAPTATIONS LIÉES AUX DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

- Remédiations pédagogiques en mathématiques, français, langues
- Apprendre à apprendre
- Maîtrise des savoirs de base
- Aide à la mémorisation
- Méthodologie

PLAN D'ADAPTATION PÉDAGOGIQUE

LIENS ENTRE LES ADAPTATIONS PROPOSÉES AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION ET L'ENTREPRISE

- Renforcement des apprentissages en situation de travail : respect des consignes, organisation, maîtrise des gestes professionnels
- Renforcement de la synergie de l'équipe pédagogique et du responsable de l'accueil de la personne en entreprise

ADAPTATIONS LIÉES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Apprentissage des gestes techniques
- Aide en situation professionnelle
- Organisation du travail
Apprentissages liés à la sécurité
Rythme de production

ADAPTATIONS LIÉES À LA PRÉPARATION DES EXAMENS ET DU CONTRÔLE CONTINU

- Entraînement de l'apprenant en situation de handicap à la préparation des examens
- Renforcement de la communication, de la confiance en soi et de la gestion du stress par des mises en situation et des simulations



CONTACTS

APRADIS
Hélène CONFRÈRE
Chargée de mission
6/12 rue des deux ponts
80000 AMIENS
03 22 66 24 42
helene.confrere@apradis.eu

AVENIR PRO
Hélène MAGNIER
Chargée de mission
ZAL de la Fosse 7
Avenue du siège
62210 AVION
06 79 59 07 11
hmagnier@avenirpro.fr



LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES, DE RECHERCHES ET D'OBSERVATION

Les évolutions que connaissent les secteurs sanitaire, social et médico-social sont nombreuses et rapides, que ce soit au niveau de la gouvernance, des modalités de financement, des pratiques professionnelles, des besoins des personnes accueillies et accompagnées, de l'apparition de nouveaux métiers, etc.

Ces nouveaux enjeux et ces nouveaux publics nécessitent de pouvoir former, informer et accompagner chacun des acteurs en proposant différents outils ou différentes prestations.

Ainsi, l'APRADIS, par le biais de son Département d'Études, de Recherches et d'Observation met à la disposition des services de l'État, des collectivités territoriales, des élus, des associations, des professionnels, des prestations telles que :

- la production ou le recueil de données et d'indicateurs ;
- la réalisation d'enquêtes quantitatives ;
- la réalisation d'enquêtes qualitatives ;
- des diagnostics territoriaux ;
- l'analyse de besoins des personnes accueillies et accompagnées ;
- des études prospectives...

observation

handicap *recherches*

formation *enfance* *emploi*

dépendance *études*

social *logement*

parrainage *hébergement* *parentalité*

CONTACTS

03 22 66 33 99
contact@apradis.eu

EN SAVOIR +

Retrouvez les travaux du DERO
sur www.apradis.eu



LE CFA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE L'ANIMATION ET DU SPORT

QUI SOMMES-NOUS ?

Un Centre de Formation d'Apprentis « hors-murs » : les formations sont dispensées par différents centres de formation appelés Unités de Formation par Apprentissage (UFA) sous le contrôle administratif et financier du CFA ESSAS.

Le CFA est géré par une association : l'APRADIS.

LES FORMATIONS DISPENSÉES AU SEIN DES UFA

APRADIS

- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (AES)
- Diplôme d'État de moniteur éducateur (ME)
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- BPJEPS spécialité « éducateur » mention « activités de la forme » (AF) option « haltérophilie, musculation » et option « cours collectifs »
- Diplôme d'État d'assistant de service social (ASS)
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (EJE)
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (ES)
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (ETS)

APRADIS



EESTS

- Diplôme d'État de moniteur éducateur (ME)
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (ES)



AFERTES

- Diplôme d'État de moniteur éducateur (ME)
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (ES)



CEMÉA Nord-Pas-de-Calais

- CPJEPS, mention animateur d'activités et de vie quotidienne(AAVQ)
- BPJEPS, mention animation sociale (AS)
- BPJEPS, mention loisirs tous publics (LTP)
- DEJEPS, mention développement de projet, territoires et réseaux (DPTR)
- DEJEPS animation sociale, mention animation sociale (AS)
- DESJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle, mention direction de structure et de projet (DSP)



CEMÉA Picardie

- DEJEPS , mention développement de projet, territoires et réseaux (DPTR)
- DEJEPS , mention animation sociale (AS)
- BPJEPS, mention animation sociale (AS)
- BPJEPS, mention loisirs tous publics (LTP)



OFRE

- Titre Professionnel d'Assistant de vie aux familles (ADVF)
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (AES)
- Employé Familial (EF)
- Assistant de Vie Dépendance (ADVD)
- Assistant Maternel / Garde d'Enfant
- Titre Professionnel d'Encadrant Technique d'Insertion (ETI)



CPIE Val d'Authie

- CPJEPS - mention animateur d'activités et de vie quotidienne (AAVQ)
- BPJEPS LTP - Spécialité Animateur - Mention Loisirs tous publics (LTP)
- BPJEPS - Spécialité Animateur - Mention Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)
- BPJEPS APT – Spécialité Educateur Sportif – Mention Activités Physiques pour Tous (APT)
- DEJEPS - Spécialité animation socio-éducative ou culturelle - Mention animation sociale (AS)
- DEJEPS - Spécialité animation socio-éducative ou culturelle - Mention développement de projet, territoires et réseaux (DPTR)
- DESJEPS - Spécialité animation socio-éducative ou culturelle - Mention direction de structure et de projet (DSP)



EFICIENCIA

- BPJEPS - Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités de la Forme (AF)



PERFORMEO

- BPJEPS - Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités de la Forme (AF)
- BPJEPS - Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)



COACH FACTORY

- BPJEPS - Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités de la Forme (AF)





QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Qui peut être apprenti-e ?

Les jeunes âgés de 18 à 29 ans révolus ou les personnes reconnues en tant que travailleurs en situation de handicap sans limitation d'âge.

Nous vous aidons à le/la rencontrer et à le/la former !

Votre apprenti-e sera alternativement dans votre structure sous la conduite d'un maître d'apprentissage, et dans une de nos unités de formation.



LES FORMALITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les contrats d'apprentissage signés doivent être transmis, par l'employeur, à l'OPCO dont il relève. Celui-ci en assurera l'instruction, le dépôt et le financement.



LA RÉMUNÉRATION

Grille de rémunération des apprentis en fonction de l'âge (en pourcentage du Smic)*

Année du contrat	Apprenti - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^{ème} année	55 %	67 %	78 %	100 %

*Selon les conventions collectives, le pourcentage peut être différent



LES AVANTAGES

Pour l'employeur :

- Jusqu'en décembre 2021, aide exceptionnelle au recrutement :
 - 5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans;
 - 8 000 € pour un apprenti majeur.
- À partir de 2022, une aide unique :
 - 4125 € la 1^{ère} année
 - 2000 € la 2^{ème} année
 - 1200 € la 3^{ème} année
- Exonération de cotisations sociales (totale ou partielle selon la taille de l'entreprise).
- Aides en cas d'embauche d'un apprenti en situation de handicap. Vous pouvez consulter les sites de l'Agefiph et du FIPHFP pour la fonction publique.

Pour l'apprenti-e :

- Aides au transport / Hébergement / Restauration
- Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du Smic (soit 1217 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
- Exonération de CSG et de CRDS.
- Exonération de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.



CONTACTS

03 22 66 24 31
contact@cfa-essas.eu

CFA ESSAS

6 rue des Deux Ponts
80000 AMIENS

Article 1 : désignation

L'APRADIS est un organisme ayant pour finalité de dispenser de la formation tout au long de la vie, de contribuer à promouvoir, coordonner et adapter la formation nécessaire aux métiers de l'intervention sociale ; de développer une ingénierie pédagogique, un accompagnement, des études, de la recherche, du conseil technique et de l'information.

Article 2 : objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'APRADIS pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de l'APRADIS implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 3 : documents contractuels

Pour chaque formation, l'APRADIS s'engage à fournir une proposition de formation au Client. Ce dernier est tenu de retourner à l'APRADIS un exemplaire daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Dès retour de la proposition de formation acceptée, une convention de formation sera adressée au Client. Cette convention est établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Client est tenu de retourner à l'APRADIS un exemplaire de la convention signé et tamponné pour valider son inscription.

Une attestation de présence et/ou de fin de formation et/ou un certificat de réalisation sera systématiquement adressée au Client.

Article 4 : prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant, sans escompte. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de l'APRADIS.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et en application de l'article L.441 du code du commerce, à une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Article 5 : règlement par un Opérateur de Compétences

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation initiale et continue ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'APRADIS n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement. En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 6 : conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours francs avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite (courrier ou e-mail) par le Client à l'APRADIS. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation, à titre de dédommagement, correspondant à 30% du coût total initial sera facturée au Client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'APRADIS dans un délai de 10 jours francs avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'APRADIS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients. Ces derniers seront informés par e-mail.

Article 7 : programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra demander à modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe, le niveau des participants ou l'actualité.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 8 : propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'APRADIS. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 9 : protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des prestations, l'APRADIS est amenée à collecter des données à caractère personnel. Les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'APRADIS.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'APRADIS s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, l'APRADIS s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales ;
- résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

En cas de sous-traitance, l'APRADIS se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

Article 10 : loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'APRADIS et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents de la juridiction d'Amiens.



ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI, C'EST :

Privilégier la réparation et le recyclage pour lutter contre le **gaspillage**, réduire nos émissions de CO₂ dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, **décarboner** l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant

MAIF dans votre académie

- **Creil** : 03 44 61 10 50 / creil60@maif.fr
- **Amiens** : 03 22 53 29 29 / amiens@maif.fr
- **Laon** : 03 23 27 37 00 / laon@maif.fr